COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 juin 2023

Le Conseil Municipal :

1) **Désignation d'un secrétaire de séance**
   Approbation à l'unanimité.

2) **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2023**
   Approbation à l'unanimité.

3) **Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**
   Approbation à l'unanimité.

4) **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**
   Approbation à l'unanimité.

5) **Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022-2026**
   Approbation à l'unanimité

6) **Demande de retrait de deux communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Collège de Brunstatt**
   Approbation à l'unanimité.

7) **Infrastructures de recharge pour véhicules électriques – transfert de compétence au profit de Mulhouse Alsace Agglomération**
   Approbation à l'unanimité.

8) **Fixation du taux moyen horaire des travaux en régie**
   Approbation à l'unanimité.

9) **Compte épargne-temps : convention financière avec Mulhouse Alsace Agglomération**
   Approbation à l'unanimité.

10) **Transfert de la compétence Eau – transfert de la quote-part de résultat 2022 du budget Eau de la ville de Mulhouse relative à Brunstatt-Didenheim**
Approbation à l'unanimité.

11) **Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus**
Approbation à l'unanimité.

12) **Projet Friche Schlienger**
Approbation à l'unanimité.

13) **Projet Passerelle de Didenheim**
Approbation à l'unanimité.

14) **Projet Pump Track**
Approbation à l'unanimité.

15) **Vote des autorisations de programme et crédits de paiement**
Approbation à l'unanimité.

16) **Décision modificative 02/2023**
Approbation à l'unanimité.

17) **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2024**
Approbation à l'unanimité.

18) **Dispositif de récupérateurs d'eaux pluviales**
Approbation à l'unanimité.

19) **Attribution de subventions aux associations**
Approbation à l'unanimité.

20) **Versement d'une subvention d'équipement**
Approbation à l'unanimité.

21) **Mise en place d'une convention avec m2A pour la prise en charge à 50 % des abonnements SOLEA des habitants de moins de 18 ans de la commune**
Approbation à l'unanimité, moins deux abstentions (Madame Sandrine BENOIST et Monsieur Emmanuel BENOIST)

22) **Sortie d'inventaire d'un véhicule**
Approbation à l'unanimité.

23) **Régularisation d'une parcelle Avenue d'Altkirch**
Approbation à l'unanimité.

24) **Vente de parcelles communales et d'un chemin rural rue de l'Eglise et avenue d'Altkirch à Brunstatt**
Approbation à l'unanimité.

25) **Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine privé de la Commune**
Approbation à l'unanimité.

26) **Acquisition d'une parcelle au lieu-dit Riesswinkel**
Approbation à l'unanimité.

27) **Communications**

Publié le 5 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT D
MUNICIPA
BRUNSTAT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT1-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mme SCHAGUENE, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absentes excusées et non représentées : Madame JUST, Madame MARCOT
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services, assure le secrétariat de séance.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire de séance.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 04 JUIL. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT D
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT2-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mme SCHAGUENE, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux

Absentes excusées et non représentées : Madame JUST, Madame MARCOT

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 2 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le P.V. de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2023 soumis par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité sans remarque, ni observation et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 04 JUIL. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT D
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT3-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

Madame Martine MARCOT entre en séance.

POINT 3 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le prolongement de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, il est spécifié qu'au début de chaque séance, le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance parmi les élus. En Alsace-Moselle, cette fonction peut être assurée par le Directeur Général des Services.

Aussi, si le Directeur Général des Services est désigné en qualité de secrétaire de séance, il est nécessaire de mentionner dans le règlement intérieur les modalités de signature des procès-verbaux.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal en date du 19 novembre 2020 dans le sens que le Directeur Général des Services nommé secrétaire de séance puisse signer les procès-verbaux et les extraits de délibération.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 04 JUIL. 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT D
MUNICIPA
BRUNSTAT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 4 - Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L-2122 du Code général des collectivités et par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé un certain nombre de délégations. Un compte rendu des décisions prises par délégations doit être fait lors des réunions de l'assemblée délibérante.

Il est donné connaissance à l'assemblée des commandes passées par les services municipaux depuis le 1er décembre 2022 au 9 juin 2023.

→ Liste jointe en annexe

Le Conseil Municipal en prend acte.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

LISTE DES COMMANDES EFFECTUEES ENTRE LE 01.12.2022 ET LE 09.06.2023

Investissement Fonctionnement	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
INV 23158	2022/01360	CGEO Distributi	Projet de renvt éclairage commune	01/12/2022	4320
FONC 6234	2022/01361	LES PETITES PAP	F.pr réunion 28.11.2022	01/12/2022	150
FONC 62321	2022/01362	CENTRAKOR	F.décotnappes+serviettes pr St Nicolas Tilleuls	01/12/2022	100
FONC 62321	2022/01363	GAUGLER PATISSE	F.manalas et schnakalas pr St Nicolas foyer Tilleuls	01/12/2022	500
FONC 62323	2022/01364	SUPER U BRUNSTA	F.chocolats + cadeaux Noel	01/12/2022	1643
FONC 62323	2022/01365	CENTRAKOR	F.cadeaux Noel	01/12/2022	496,83
FONC 62323	2022/01366	Terroirs et Pro	F. vins pr UNC 11.11.2022	01/12/2022	240
FONC 62323	2022/01367	MV FLEURISTE	F.bouquet	01/12/2022	40
FONC 62323	2022/01368	GAUGLER PATISSE	F.chocolats	01/12/2022	44
FONC 60671	2022/01369	ICEM	Abt Imag et DIJ - EPB	01/12/2022	68
FONC 62321	2022/01370	SUPER U BRUNSTA	F.pr St nicolas Tilleuls	01/12/2022	57,11
FONC 62321	2022/01371	Terroirs et Pro	F.vin pr St nicolas Tilleuls	01/12/2022	51
FONC 60673	2022/01372	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	01/12/2022	315,87
FONC 6227	2022/01373	ADVEN Avocats	Honoraires de consultation	01/12/2022	600
FONC 60628	2022/01374	Béton de la Thu	F.béton pr trvx 12.2022	01/12/2022	500
FONC 60628	2022/01375	BIG MAT DRINGEL	F.matériels divers - 12.2022	01/12/2022	2000
FONC 6248	2022/01376	SOLEA	F.vignettes bus pr élèves du collège de Brunstatt - rentrée 2022	01/12/2022	143,5
FONC 62323	2022/01377	BERGER Aurélie	Frais pr animation Marché de Noel 30.11.2022	02/12/2022	160
FONC 62321	2022/01378	SUPER U BRUNSTA	Poinsettias pr St Nicolas Tilleuls	02/12/2022	31,6
INV 21838	2022/01379	ATLANTIS	1 poste info + 2 écrans mairie	02/12/2022	1680,29
FONC 60675	2022/01380	HISLER ALSACE	F.scolaires EMCastors	05/12/2022	854,65
FONC 60628	2022/01381	TPA	F. consommables atelier (dégraissant, ampoules, graisse, gants...)	05/12/2022	528,34
INV 2312	2022/01382	DTP DISTRIBUTIO	F.tampon fonte pr trvx 498 av Altkirch	05/12/2022	808,38
FONC 60628	2022/01383	SUPER U BRUNSTA	F.Ingrédients pr vin chaud marché de Noel	05/12/2022	62,6
INV 23159	2022/01384	COMAFRANC	F.verlistances et fusibles pr EP	05/12/2022	450,12
INV 2312	2022/01385	PHEMYS FERRARI	F.sealjage pr tranché pr trvx 498 av Altkirch	05/12/2022	100
FONC 60628	2022/01386	TPA	F.batterie pr Jumper DN919XS	05/12/2022	158,58
FONC 60622	2022/01387	BOLLORE ENERGIE	F.gaz pr véhicules ateliers	05/12/2022	2200
INV 2158	2022/01388	SANISITT-COMUTH	F.circulateur ECS pr chaudière SMS	05/12/2022	526,5
FONC 60628	2022/01389	BLANCOLOR	F.peinture pr foyer rest Tilleuls	05/12/2022	333,97
INV 23158	2022/01390	DIVALIA	Acquisition EP (à coté église Dld)	05/12/2022	699,18
FONC 62268	2022/01391	JACQUES René	Honoraires et frais commissaire enquêteur - enquête chemin rural rue de l'Eglise B	05/12/2022	583,22
FONC 6475	2022/01392	DECLOUX Olivier	Frais pr visite médicale d'embauche	05/12/2022	25
FONC 62323	2022/01393	MV FLEURISTE	Frais pr déco marché de noel	05/12/2022	5000
FONC 6064	2022/01394	MANUPA IMPRIMER	F.et impression enveloppes	05/12/2022	808,8
FONC 62323	2022/01395	Imprimerie cent	F.panneaux pr marché de noel	06/12/2022	166,8
FONC 62323	2022/01396	Imprimerie cent	F.banderole pr marché de noel	06/12/2022	178,8
FONC 62323	2022/01397	AMICALEPERSONNE	Consommations pr inauguration marché de Noel	06/12/2022	836
FONC 62323	2022/01398	Terroirs et Pro	Cadeaux pr fin d'année	06/12/2022	200
FONC 6064	2022/01399	HISLER ALSACE	Matériel de bureau pr mairie	06/12/2022	1875
FONC 6064	2022/01400	DDC'UP	Cartouches encre pr machine à affranchir	06/12/2022	405,6
FONC 6261	2022/01401	LA POSTE D	Frais d'affranchissement carte électorales (personnel)	06/12/2022	41,76
FONC 6261	2022/01402	LA POSTE D	Boite postale 2023	06/12/2022	118,8
FONC 6358	2022/01403	DDFIP HAUT-RHIN	Taxe d'aménagement rue du Fossé	07/12/2022	530
FONC 6358	2022/01404	DDFIP HAUT-RHIN	Taxe d'archéologie préventive aménagement rue du Fossé	07/12/2022	30
FONC 6064	2022/01405	SOMADO	F.matériel de bureau	07/12/2022	98,98
INV 23130	2022/01406	LIGNE BOIS	Extension EMC - lot 14 menuiserie intérieure - marché du 08.04.2021 - avenants 1+2+3	07/12/2022	43838,4
INV 23130	2022/01407	ROMAN	Ext EMC - lot 6 Serrurerie garde-corps verrière - marché du 11.03.2021 - avenant 2	07/12/2022	780
FONC 6475	2022/01408	Centre de Gestl	Comité médical du 13.07.2022 (note d'honoraires)	08/12/2022	84
FONC 60628	2022/01409	SANISITT-COMUTH	F.vanne pr chaufferie CTM suite fuite	08/12/2022	39,49
FONC 60628	2022/01410	SANISITT-COMUTH	F.pr modification réseau sanitaire douche SMS	08/12/2022	114,41
INV 2151	2022/01411	AKTP	Trvx de pose enrobés EMCastors	08/12/2022	775,2
FONC 60628	2022/01412	BATIFER	F.consommables pr atelier menuiserie	08/12/2022	76,54
FONC 60628	2022/01413	ALSACE BATTERIE	F.piles	08/12/2022	120,72
INV 2151	2022/01414	PONTEGGIA	Application revêtement 'pépite' et marquage routier - rue Colline et J. d'Ars D + rue Mulho	08/12/2022	9242,4
INV 21351	2022/01415	PEINTUNEST	Trvx crypte église Ste Odile - revêtement de sol	08/12/2022	6334,2
INV 21351	2022/01416	SC FOCUS	Trvx de nettoyage des façades du clocher et de la toiture - Eglise St georges	08/12/2022	9070,8
FONC 62323	2022/01417	LACOURDESARTS	Consommations intervenants pr marché de Noel 2023	08/12/2022	477,5
FONC 62323	2022/01418	Imprimerie cent	F.panneaux pr marché de noel	08/12/2022	182,4
FONC 60671	2022/01419	ELLENBACH	F.scolaires EPB	08/12/2022	41,76
FONC 60628	2022/01420	COMAFRANC	F.colliers de cablage et pile pr service electrique	09/12/2022	850,9
INV 2158	2022/01421	CGEO Distributi	Acquisition téléruptateurs minuteurs pr éclairage écoles	09/12/2022	355,68
INV 2312	2022/01422	AGRIVALOR	F.matériaux pr amngt rd points rue Dr Izennec	09/12/2022	3110,91
INV 2312	2022/01423	AGRIVALOR	F.végétaux pr amngt rd points rue Dr Izennec	09/12/2022	3938
INV 2312	2022/01424	AGRIVALOR	F.rochers pr amngt rd points rue Dr Izennec	09/12/2022	514,84
FONC 6132 + 614	2022/01425	MULHOUSEHABITAT	Loyer+ charges logement 4088 avenue d'Altkirch	09/12/2022	904,31
FONC 6234	2022/01426	LES PETITES PAP	F.pr réunion 12.12.2022	09/12/2022	150
FONC 6184	2022/01427	Prévention routi	Formation - intervenant en éducation routière	13/12/2022	420
FONC 6188	2022/01428	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule VW Lupo SB 10 EGL - stationnement abusif av d'Altkirch	13/12/2022	213
FONC 6188	2022/01429	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Fiat Grand Punto DK 652 AM - stationnement abusif av d'Altkirc	13/12/2022	213
FONC 6188	2022/01430	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule VW Bora 7583 XA 68 - stationnement abusif av d'Altkirch	13/12/2022	213
FONC 62323	2022/01431	CENTRAKOR	F.houpies	13/12/2022	113,45
FONC 61558	2022/01432	PIERRETTE PRESS	Nettoyage nappes suite fête Noel "prendre et vivre son temps"	13/12/2022	100
INV 23138	2022/01433	MCK Platrerie	Ext EMC - lot 9 Platrerie doublage faux-plafond - marché du 27.05.2021-avenants 1+2+3	13/12/2022	19607,3
FONC 6184	2022/01434	CNFPT	Formation - protection fonctionnelle des agents de PM	14/12/2022	125
FONC 6161	2022/01435	CIADE ASSURANCE	Assurance multirisque collectivités locales 2022 - n°10636 (avenant)	14/12/2022	259
FONC 6475	2022/01436	Centre de Gestl	Comité médical du 31.08.2022 (note d'honoraires)	15/12/2022	60
FONC 60623	2022/01437	BLACK & TEA	F.café pr mairie	15/12/2022	150
FONC 6475	2022/01438	FRITSCH PIERRE	Frais pr visite médicale d'embauche	15/12/2022	84
FONC 62323	2022/01439	Terroirs et Pro	F.cadeaux pr médaille du travail	15/12/2022	40
FONC 6227	2022/01440	ADVEN Avocats	Honoraires - requête GLD promotion (rue des Capucins)	16/12/2022	2160
FONC 62268	2022/01441	CLOG NUHINGER	Honoraires pr ets PV d'arpentage - chemin rural Winkelweg + rue de Fossé	16/12/2022	1195,2
FONC 60628	2022/01442	SANISITT-COMUTH	F.circulateur pr chauffage caserne	16/12/2022	217,12
FONC 60620	2022/01443	GARAGE MAURICE	Housses sièges AV + soufflet levier de vitesse pr Duster FF 592 NB	16/12/2022	149,47

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Imputation fonctionnelle	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
FONC 60628	2022/01444	TPA	Disques + plaquettes freins AV pr Duster FF 592 NB	16/12/2022	161,28
INV 23158	2022/01445	COMAFRANC	Selfs électroniques pr modules LED - EP	16/12/2022	472,02
FONC 60628	2022/01446	COMAFRANC	Transfo électroniques pr spots - éclairage COA	16/12/2022	97,26
FONC 60628	2022/01447	CGED Distributel	Interrupteurs et cadres mosaïc pr ESG et Caserne	16/12/2022	390,11
INV 23158	2022/01448	HEINRICH C	Massif et chambre pr EP rue des Maquisards	16/12/2022	200
FONC 60628	2022/01449	TPA	Batterie pr Master EH 097 FG	16/12/2022	134,2
INV 2151	2022/01450	AKTP	Pose enrobés - 498 av Kikkich	16/12/2022	4188
FONC 60628	2022/01451	AC EMERAUDE	Kit joints hte pression pr désherbeuse Ollatec	16/12/2022	76,01
INV 23332	2022/01452	PTM SECURITE	Cylindre pr porte cuisine SMS	16/12/2022	496,66
FONC 60628	2022/01453	PTM SECURITE	Serrures pr EPB et SA	16/12/2022	191,58
INV 23132	2022/01454	SANISITT-COMUTH	Raccords pr by-pass - douches SMS	16/12/2022	137,29
FONC 615221	2022/01455	ALSACE RENOV	Intervention sur menuiserie PVC fenêtre à 2 vantaux - mairie / périscolaire Dld	16/12/2022	469
FONC 60628	2022/01456	DIMPRO	Pigments de marquage - fiche pavoir pr voirie	16/12/2022	140,4
FONC 61558	2022/01457	SOPROLUX	Révision auto laveuse	16/12/2022	372,18
FONC 60628	2022/01458	COMAFRANC	Tubes LED pr caserne et Tilleuls	16/12/2022	1118,16
FONC 6281	2022/01459	Ass Foncière	Cotisation AF 2022	19/12/2022	111,67
FONC 65312	2022/01460	AMF	Frais d'inscription pr Congrès des Maires de France à Paris 2022	19/12/2022	285
FONC 60623	2022/01461	L'ADN DES SAVEU	Petits pains pr remise cadeaux 22.12.2022	19/12/2022	50
FONC 62323	2022/01462	Terroirs et Pro	F.vins	19/12/2022	641,46
FONC 6248	2022/01463	SOLEA	F.vignettes bus pr élèves du collège de Brunstatt - rentrée 2022	20/12/2022	143
FONC 62323	2022/01464	SUPER U BRUNSTA	F.chocolats	20/12/2022	50
INV 2111	2022/01465	CHAUVIN BASCH	Acquisition 5 parcelles - Alpes+Champs+Vergers+Koelbert+Panorama	21/12/2022	13051
INV 2111	2022/01466	CHAUVIN BASCH	Frais pr acquisition 5 parcelles + 1 vente -Alpes+Champs+Vergers+Koelbert+Panorama+Tri	21/12/2022	20000
INV 2111	2022/01467	SCP FRITSC	Acquisition 2 parcelles - Nouv Zélande + De Lattre de Tassigny	21/12/2022	10521
INV 2111	2022/01468	SCP FRITSC	Frais pr acquisition 2 parcelles - nouv Zélande + De Lattre De Tassigny	21/12/2022	5000
INV 2111	2022/01469	CHAUVIN BASCH	Acquisition 2 parcelles - Maquisards+Cévennes	21/12/2022	2
INV 2111	2022/01470	MUNCH Patrick	Acquisition 1 parcelle - Jeanne d'Arc	21/12/2022	3030
INV 2111	2022/01471	CHAUVIN BASCH	Frais pr acquisition 2 parcelles - Maquisards + Cévennes	21/12/2022	1500
INV 2111	2022/01472	MUNCH Patrick	Frais pr acquisition 1 parcelle - Jeanne d'Arc	21/12/2022	1500
FONC 62322	2022/01473	LE LIBERON	F.livres pr Noel pr EPS'Irène	22/12/2022	113,34
INV 23338	2022/01474	RH TOITURE	Ext. EMC - lot 4 Couverture singuerie étanchéité - marché du 11.03.21 - avenant 3	22/12/2022	3860,7
FONC 6227	2022/01475	ADAMIS Avocats	Honoraires	22/12/2022	240
FONC 6234	2022/01476	AUBERGE 200	Repas de Noel du groupe du maire	22/12/2022	1451
FONC 6475	2022/01477	VERGIER Valérie	Frais pr visite médicale	22/12/2022	25
INV 2315	2022/01478	Ville de MULHOU	Réaménagement des rues Laennec / Mangeney et la création d'une voie nouvelle	22/12/2022	635000
FONC 62323	2022/01479	NICAISE Rhum ar	F.cadeaux Noel	22/12/2022	1576
FONC 62323	2022/01480	TURLOT Jean-Bap	F. cadeaux Noel	22/12/2022	313
FONC 62323	2022/01481	Le safran de Ch	F.cadeaux Noel	22/12/2022	235
FONC 6184	2022/01483	CNFPT	Formation préalable à l'armement	27/12/2022	390
FONC 6184	2022/01484	CNFPT	Formation - entraînement maniement d'un révolver	27/12/2022	20
FONC 62323	2022/01487	EBY R.F.E.	F.arrangement pr décès	29/12/2022	130
FONC 6156 + 6188	2023/00001	DOC'UP	Frais de gestion et d'archivage Flamme (machine à affranchir) + mise à jour interface 2023	07/12/2022	550,66
FONC 6156	2023/00002	QUONEX ALSATEL	Assistance technique de l'installation téléphonique - 2023	08/12/2022	1771,22
FONC 6182	2023/00003	EDITIONS LEGISL	Abonnement guide fiscal 2023	09/12/2022	158,99
FONC 6188	2023/00004	SOGELINK	Contrat annuel DICT 2023	09/12/2022	1546,8
FONC 61358	2023/00005	CHEDIPAR	Location véhicule Peugeot - FY 776 HQ - 2023	14/12/2022	7433,4
FONC 614 + 6132	2023/00006	MULHOUSEHABITAT	Loyer+ charges logement 3 rue J. Schultz B - 2023	15/12/2022	7563,96
FONC 6156	2023/00007	THYSSEN	Contrat d'entretien ascenseur CTM Dld - 2023	16/12/2022	472,46
FONC 6156	2023/00008	THYSSEN	Contrat d'entretien ascenseur Mairie Dld - 2023	16/12/2022	1398,56
FONC 6281	2023/00009	Ass Foncière	Cotisation AF 2023	19/12/2022	111,67
FONC 6156	2023/00010	BERGENLEVRAULT	Abonnement 2023 Legibase Collectivités locales - Etat Civil - Elections - Cimetière	19/12/2022	794,4
FONC 60612	2023/00011	MZA	Fourniture de chaleur - 58 rue Damberg - 2023	20/12/2022	6000
FONC 6168	2023/00012	DOODEVEZI	Assurance automobile 2023- n°AII494542	20/12/2022	684
FONC 61358	2023/00013	BNP PARIBAS LEA	Location logiciel Pack Esgold Oxe 2023	20/12/2022	5110,16
FONC 61521	2023/00014	EST ARRO	Contrat de maintenance pr arrosage automatique 2023	20/12/2022	700
FONC 6168	2023/00015	AXA ASSURANCES	Assurance responsabilité civile 2023 - n°4570981104	23/12/2022	7831,84
FONC 6168	2023/00016	AXA ASSURANCES	Assurance flotte automobile 2022 - n°7477107304	23/12/2022	20154,42
FONC 6168	2023/00017	AXA ASSURANCES	Assurance transport privé de marchandises 2023 - n°66015209O4	23/12/2022	594,02
FONC 6455	2023/00018	SOFAXIS	Assurance incapacité de travail 2023 - contrat 1406 D - 63574	27/12/2022	82387,48
FONC 61358	2023/00019	AIR LIQUIDE	Location de bouteilles pr SPBD 2023	27/12/2022	700
FONC 6218	2023/00020	Centre de Gestl	Mise à disposition de personnel de remplacement 2023	27/12/2022	125000
FONC 6236	2023/00021	Imprimerie cent	Trvx d'impression BO Mag - 01.2023	27/12/2022	6236,4
FONC 60622	2023/00022	VML	F.carburant pr SPBD 2023	27/12/2022	6000
FONC 60622	2023/00023	VML	F.carburant pr véhicules communaux 2023	27/12/2022	22000
FONC 611	2023/00024	TRUSTTEAM	Abt Internet EP Prévert Reiseval - 2023	27/12/2022	1238,4
FONC 611	2023/00025	LK NET	Prestations de nettoyage - EPP - 2023	27/12/2022	36000
FONC 6262	2023/00026	DOUYGUES TELECO	Abt + conso.flotte mobiles mairie - 2023	27/12/2022	11000
FONC 611	2023/00027	FOY CLUB ALSACE	Frais au titre de l'AUM et ALSH - 2023	27/12/2022	31000
FONC 61551	2023/00028	LARIT Associés	Contrôle technique - parc véhicules légers - 2023	27/12/2022	2000
FONC 61558 + 6188	2023/00029	CERNAY ENVIRONN	Location conteneur 2023 + collecte de papiers sur le site de la mairie 2023	27/12/2022	572
FONC 60628	2023/00030	BIG MAT BRINGEL	F.matériels divers - 01.2023	29/12/2022	2000
FONC 60628	2023/00031	Béton de la Thy	F.béton pr trvx 01.2023	29/12/2022	3000
FONC 61358	2023/00032	DIAC LOCATION	Location batterie véhicules électrique - CK 568 KB + DZ 847 FC - 2023	02/01/2023	1856,76
FONC 61358	2023/00033	DIAC LOCATION	Location batterie véhicules électrique - CJ 394 BT - 2023	02/01/2023	1080
FONC 6168	2023/00034	Assurances Siza	Protection juridique 2023 - n°6243325	02/01/2023	2950,81
FONC 60622	2023/00035	TOTAL	F.carburant 2023	02/01/2023	2000
FONC 6262	2023/00036	SFR BUSINESS TE	Abt + conso.flotte mobiles mairie - 2023 - cpte 2658866002	02/01/2023	600
INV 21838	2023/00037	ATLANTIS	PC + écrans + supports	02/01/2023	2039,6
FONC 60628	2023/00038	TPA	Serrure porte avant gauche pr master 7041 VD 68	02/01/2023	204,13
FONC 60628	2023/00039	TPA	Moteur essuie vitre pr Master 7041VD68	02/01/2023	452,15
INV 23132	2023/00040	KILOUTOU	Location nacelle mixte pr relamping SMS	02/01/2023	436,23
INV 23132	2023/00041	CGED Distributel	Lampes led pr RDC Tilleuls	02/01/2023	1773,95
FONC 61551	2023/00042	ALTODIS	Remplt joints verts bas sur telescopique Merlo	02/01/2023	1176,19
INV 23132	2023/00043	XILIPAN	Mélaminé pr armoire Tilleuls	02/01/2023	614,42
FONC 6156	2023/00044	SCHINDLER	Contrat d'entretien annuel - ascenseur Mairie - 2023	02/01/2023	1596,59
FONC 6156	2023/00045	SCHINDLER	Contrat d'entretien annuel - ascenseur ESG - 2023	02/01/2023	1578,56
FONC 6156	2023/00046	SCHINDLER	Contrat d'entretien annuel - ascenseur COA - 2023	02/01/2023	1475,76

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Investissement Fonctionnement	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
INV 21568	2023/00047	ARMURERIE PONTO	F.cartouches pr police municipale	02/01/2023	50
FONC 6156	2023/00048	BERGER LEVRAULT	Contrat d'assistance BL Easy collectivité - 2023	03/01/2023	3635,58
FONC 6156	2023/00049	BERGER LEVRAULT	Contrat de maintenance des progiciels E. Magnus - Comptabilité - 2023	03/01/2023	2235,89
FONC 6161	2023/00050	AXA HURLER	Assurance multirisque commune 2023 - n°3745477404	03/01/2023	17125,16
FONC 6182	2023/00051	DNA	Abonnement 2023	04/01/2023	400,8
FONC 6156	2023/00052	SEI Bureautique	Maintenance EZGED - 2023	04/01/2023	2868,6
FONC 6261	2023/00053	LA POSTE D	Frais d'affranchissement (recommandé international / colis /...)	04/01/2023	300
FONC 6168	2023/00054	CIADE COURTAGE	Assurance automobile 2023 - n°AA 782 656	04/01/2023	733,39
FONC 6168	2023/00055	CIADE COURTAGE	Assurance individuelle accident 2023 - n°AA743101	04/01/2023	1965,35
FONC 60623	2023/00056	SUPER U BRUNSTA	F. thés + cafés pr mairie	04/01/2023	75
FONC 60628	2023/00057	LOXAM RENTAL	Enrobé à froid pr voirie	04/01/2023	196,8
INV 2158	2023/00058	BIG MAT BRINGEL	Laser 360° roll green matrica et tige telescopique avec trepieds	04/01/2023	286,01
FONC 60628	2023/00059	APRICO	Sacs à déjections canines pr distributeurs voirie	04/01/2023	756
FONC 60628	2023/00060	SANISITT-COMUTH	Matériel pr réparation fuite d'eau sur alim principale - école Old	04/01/2023	255,43
FONC 60628	2023/00061	PTM SECURITE	Clés pr éclairage terrain synthétique	04/01/2023	49,46
FONC 61551	2023/00062	LARIT Associés	Controle technique - parc véhicules légers	04/01/2023	1680
FONC 61551	2023/00063	ADPLKOPP	Révision annuelle + controle technique - véhicules poids lourds	04/01/2023	4500
FONC 6156	2023/00064	DISTEL	Vérification et maintenance périodique des échelles et escabeaux	04/01/2023	477,12
INV 23132	2023/00065	SANISITT-COMUTH	Matériel pr sanitaire PMR - foyer rest Tilleuls	04/01/2023	1159,93
FONC 6236	2023/00066	Imprimerie cent	Trvx d'impression BD Actu - 01.2023	04/01/2023	1314
FONC 6188	2023/00067	Imprimerie cent	Affiches 'Voeux du Maire'	04/01/2023	216
FONC 6188	2023/00068	Imprimerie cent	Panneaux 'Voeux du Maire'	04/01/2023	128,4
FONC 6168	2023/00069	AXA ASSURANCES	Assurance flotte automobile - 2022 - n° 7477107304	04/01/2023	20154,42
INV 21038	2023/00070	ATLANTIS	Poste informatique complet + double écran + support bureau (PB)	05/01/2023	1598,8
FONC 60628	2023/00071	RETIF	Nappes et serviettes pr voeux du maire	05/01/2023	301,78
FONC 60628	2023/00072	LES PETITES PAP	F.pr réunion 09.01.2023	05/01/2023	150
FONC 6234	2023/00073	Boulang SOLLE	Mini bretzels pr voeux du maire	05/01/2023	400
FONC 6161	2023/00074	CIADE ASSURANCE	Assurance multirisque collectivités locales 2023 - n°10636	06/01/2023	16874
FONC 62323	2023/00075	BOBINE MACHINE	Animation arts et émotions 2023	06/01/2023	425
FONC 6156	2023/00076	F2A	Contrat d'entretien bornes escamotables 2023	06/01/2023	706,76
FONC 62323	2023/00077	LES BRASSERIES	Boissons pr voeux du maire	09/01/2023	1210,82
FONC 6234	2023/00078	Traiteur du Bol	Viennoises pr voeux du maire	09/01/2023	456
FONC 60628	2023/00079	RETIF	Gobelets et Cuillères pr voeux du maire	09/01/2023	279,88
FONC 611	2023/00080	ORANGE BUSINESS	Abonnement et mise en place business Internet - cpte 92982-00	10/01/2023	8928
FONC 611	2023/00081	ORANGE BUSINESS	Abonnement et mise en place business Internet - cpte 92804-00	10/01/2023	9446,4
FONC 6228	2023/00082	SECURITAS	Abt télésurveillance - Mairie Brunstatt 2023	10/01/2023	1031,2
FONC 6475	2023/00083	HOCHIE-SCHNOEBEL	Frais pr visite médicale	10/01/2023	37,5
FONC 60673	2023/00084	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	10/01/2023	171,36
FONC 60671	2023/00085	DECATHLON PRO	F.scolaires EPB	10/01/2023	36
FONC 60671	2023/00086	ELLENBACH	F.scolaires EPB	10/01/2023	131,4
FONC 62323	2023/00087	L'ILE - Finvit	Animation arts et émotions	10/01/2023	300
FONC 6182	2023/00088	L'ALSACE	Abonnement 2023	10/01/2023	482,13
FONC 60628	2023/00089	DID SECURITE	Extincteur pr EPSirène	10/01/2023	157,68
FONC 60628	2023/00090	PROCLOTURE	Cloture pr aire de jeux rêves Old	10/01/2023	389,21
FONC 61551	2023/00091	GARAGE JENNY	Révision Partner FW 875 MF	10/01/2023	307,61
FONC 6156	2023/00092	APAVE	Contrat de vérification périodique levage	10/01/2023	1121,39
INV 23132	2023/00093	BATIFER	Accessoires pr armoire Tilleuls	11/01/2023	880,4
FONC 6188	2023/00094	LOOS	Impression 4500 lettres circulaires	12/01/2023	1026
FONC 62321	2023/00095	STUDIO PHILIPPE	Développement photos pr anniversaires séniors	12/01/2023	100
FONC 62323	2023/00096	L'ADN DES SAVEU	Pals pr voeux	12/01/2023	135
FONC 6156	2023/00097	ESPACE COPIE	Contrat d'entretien du copieur de l'école Prévert - Xérox C8135	12/01/2023	700
FONC 62321	2023/00098	STUDIO PHILIPPE	Développement photos pr anniversaires séniors	13/01/2023	100
FONC 6132	2023/00099	M2A	Location salle centre sportif régional pr Hand - 04.02 + 18.03.2023	13/01/2023	76,8
FONC 60628	2023/00100	SANISITT-COMUTH	Mitigeur douche pr tennis	13/01/2023	115,57
FONC 60631	2023/00101	SOFROLUX	F.produits entretien	13/01/2023	1974,58
FONC 615228	2023/00102	RPMV	Intervention sur chaudière logt 3 rue de mulhouse	13/01/2023	176
FONC 60628	2023/00103	STALDER	Clés pr barrière Old	13/01/2023	310,08
FONC 60628	2023/00104	ANIS	Lame ruban métal	13/01/2023	173,1
FONC 61558	2023/00105	PPF	Réparation flexible (terex)	16/01/2023	65,22
FONC 6553	2023/00106	SIS 68	Contribution SDIS 2023	16/01/2023	$5036,95
INV 2051	2023/00107	ATLANTIS	Renouvellement certificat messagerie Globalign (bureaux à distance) - 2023	17/01/2023	169
FONC 61358 + 6148	2023/00108	AGRIVALOR	Location conteneur 2023 + transport	17/01/2023	5000
FONC 60673	2023/00109	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	17/01/2023	259,75
FONC 6234	2023/00110	VIOLA Antoine	Repas -Maires	17/01/2023	97,8
FONC 611	2023/00111	LUMIPLAN	Abt 3G pr liaison 2 panneaux d'affichage électronique - Brunstatt et Didenheim - 2023	18/01/2023	576
FONC 6281	2023/00112	UDSP	Subvention 2023	18/01/2023	760
FONC 62323	2023/00113	STORES ENDERLIN	Location menge debout pr voeux	18/01/2023	540
FONC 6188	2023/00114	ARS	Affiches pr Arts et émotions	18/01/2023	84
FONC 60612	2023/00115	ANTARGAZ FINAGA	Gaz pr ASD - 2023	18/01/2023	1000
FONC 60628	2023/00116	GARAGE MAURICE	Commande d'ouverture de porte pr Kangoo FH 054 KB	18/01/2023	107,44
FONC 60628	2023/00117	TPA	Ampoules H83 pr tracteur Deutz	18/01/2023	25,99
INV 23132	2023/00118	LITT Diffusion	Dalles pr plafond pr sanitaire PMR - foyer rest Tilleuls	18/01/2023	122,58
FONC 60628	2023/00119	SCHIMERDER	Acier pr barrière de protection	18/01/2023	556,36
FONC 60628	2023/00120	IPA	Embouts de vissage torx parce, douille jante, chiffons pr atelier mécanique	18/01/2023	66,26
FONC 61558	2023/00121	PPF	Réparation flexible (machine à tracer)	18/01/2023	47,68
FONC 60628	2023/00122	CATRA	Ampoules navette 24v pr Midiam	18/01/2023	34
FONC 60628	2023/00123	PREMYS FERRARI	Matériaux recyclé béton pr trvx	18/01/2023	900
FONC 60628	2023/00124	LEROY MERL	Carillon thomson pr EMC	18/01/2023	27,9
FONC 61558	2023/00125	DID SECURITE	Prestations de vérification des extincteurs + centrales incendie et alarmes - Bâtiments con	19/01/2023	12000
FONC 61558	2023/00126	DID SECURITE	Prestations de vérification des extincteurs + centrales incendie et alarmes - Bâtiments con	19/01/2023	12000
FONC 61521	2023/00127	CSE COSEEC SPOR	Entretien 4 saisons des terrains de foot de la commune	19/01/2023	1
FONC 6156	2023/00128	RPMV	Entretien annuel chaudières des batiments communaux - 2023	19/01/2023	3500
FONC 6156	2023/00129	SOCOTEC DELFORT	Vérification périodique installations gaz - 2023	19/01/2023	3500
FONC 6156	2023/00130	SOCOTEC DELFORT	Vérification périodique portes et portails auto - 2023	19/01/2023	1500
FONC 6156	2023/00131	ATLANTIS	Contrat d'assistance / maintenance annuelle serveur - 2023	19/01/2023	2804,4
FONC 60628	2023/00132	AC EMERAUDE	Détartrant pr désherbeuse Ollatec	19/01/2023	113,4

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Investissement Fonctionnement	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
FONC 60628	2023/00133	FUCHS H	Pièces pr révision tondeuse Iseki	19/01/2023	328,97
FONC 60628	2023/00134	FUCHS H	Pièces pr entretien tondeuses et souffleurs	19/01/2023	289,8
FONC 61522B	2023/00135	RPMV	Intervention sur chaudière logt rue du Château	19/01/2023	93,72
FONC 62323	2023/00136	GAUGLER PATISSE	Chocolats	19/01/2023	22
FONC 60623	2023/00137	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 19.01.2023	19/01/2023	175
FONC 60623	2023/00138	L'ADN DES SAVEU	Repas pr réunion 23.01.2023	19/01/2023	55
INV 23132	2023/00139	ROC Démolitions	Réhabilit bât communal 6 rue de France Brunstatt - Lot 1 Démolition - Marché du 22.06.20	20/01/2023	8640
FONC 61558	2023/00140	PRESSING PIERRE	Lavage et repassage 6 nappes	20/01/2023	50
FONC 611	2023/00141	C A U E A	Convention d'accompagnement au service de l'urbanisme	20/01/2023	500
FONC 6188	2023/00142	LOOS	Copie plans pr ST	20/01/2023	50
INV 2188	2023/00143	HISLER ALSACE	Matériel scolaire EPB	23/01/2023	17,03
FONC 60623	2023/00144	BLACK & TEA	F.café pr mairie	23/01/2023	150
FONC 6234	2023/00145	RUCHER ECOLE DR	Boissons pr voeux du maire	23/01/2023	150
INV 21568	2023/00146	IMPRIMERIE NATI	Carte de police municipale personnalisée (DT)	23/01/2023	72
FONC 60623	2023/00147	SUPER U BRUNSTA	Boissons pr diverses réceptions	23/01/2023	50
FONC 62323	2023/00148	MV FLEURISTE	Bouquet	23/01/2023	50
FONC 62323	2023/00149	MV FLEURISTE	Décoration pr voeux du maire	23/01/2023	700
FONC 6156	2023/00150	ORANGE BUSIN-01	Maintenance standard tél Dld - E Diatonis CE - 2023	23/01/2023	458,39
FONC 61558	2023/00151	TSE	Location projecteurs RGB LED pr voeux	23/01/2023	69,12
FONC 6188	2023/00152	IM'SERSON	F.et impression panneaux pr Arts et Emotions 2023	24/01/2023	97,96
FONC 6156	2023/00153	BERGERLEVRAULT	Contrat de maintenance des progiciels E. Magnus - fin élections état civil - 2023	25/01/2023	3476,53
FONC 6227	2023/00154	ADVEN Avocats	Honoraires de consultation	25/01/2023	500
INV 2151	2023/00155	AKTP	Prestation de voirie et réseaux secs (2023) - marché du 27.05.2022	25/01/2023	36000
FONC 6558	2023/00156	Commune de HOCH	Participation financière élèves scolarisés classe ULIS - 2022-2023	25/01/2023	1000
FONC 6182	2023/00157	TERRITORIAL	Abt Techni-cités du 08.04.2023 au 08.03.2024	25/01/2023	309
FONC 60618 + INV 2158	2023/00158	BERNER	Consommables et outillage atelier	25/01/2023	396,62
FONC 60628	2023/00159	CYCLES GROSS	Chaînes tronconneuses, guide, embrayage débrouss., pignon pr matériel espaces verts	25/01/2023	486,3
FONC 60628	2023/00160	SANISITT-COMUTH	Déconnecteur pr chaufferie TCB	25/01/2023	66,38
INV 2158	2023/00161	FOUSSIER	Piquets de chantier KSB	25/01/2023	573,68
FONC 62323	2023/00162	SUPER U BRUNSTA	Oranges et sucre pr vin chaud pr Voeux du Maire	25/01/2023	11,93
INV 23139	2023/00163	BATIFER	Gâche électrique pr porte caserne	25/01/2023	212,6
FONC 615221	2023/00164	RPMV	Remplt vitrocuteur sur chaudière ESG	25/01/2023	3804,02
FONC 60623	2023/00165	L'ADN DES SAVEU	Pains et viennoiseries pr service déneigement	25/01/2023	17
INV 2158	2023/00166	AUER Packaging	Bacs de rangement et de transport de matériel	25/01/2023	594,05
INV 2158	2023/00167	AUER Packaging	Bacs de rangement et de transport de matériel	25/01/2023	760,77
FONC 60628	2023/00168	COMAFRANC	Consommables pr trvx voirie (bombes de traçage)	25/01/2023	594
INV 23132	2023/00169	MG SOLS	Revêtement de sols pr sanitaire PMR - foyer rest Tilleuls	25/01/2023	449,64
INV 23198	2023/00170	PTM SECURITE	Cylindre simple entrée pr pôl Brunstatt	25/01/2023	45,97
FONC 60628	2023/00171	PPF	Raccord pr remplissage - saleuse Midium	25/01/2023	25,16
FONC 60628	2023/00172	REINIS CAR	Gyrophare bleu pr kangoo DH 934 HX	25/01/2023	342
FONC 60628	2023/00173	CATRA	Pièces pr entretien Midium AH 700 PZ	25/01/2023	785,27
INV 23132	2023/00174	REXEL	Luminaires LED pr relamping SMS	25/01/2023	523,93
FONC 62268	2023/00175	PENIN SECURITE	Contrat de télésurveillance CTM 2023	26/01/2023	448,96
FONC 6475	2023/00176	SANTE AU TRAVAI	Cotisation 2023	26/01/2023	7372,8
INV 231515	2023/00177	CARDOMAX	Marché de Maîtrise d'Oeuvre pr trvx av.Altkirch - entrée côté Zillisheim - avenant	26/01/2023	6628,8
INV 231515	2023/00178	CARDOMAX	Marché de Maîtrise d'Oeuvre pr trvx av.Altkirch - entrée côté Zillisheim - mission complém	26/01/2023	3564
INV 2151	2023/00179	AKTP	Pose enrobés - 34 rue Bellevue	26/01/2023	1255,8
FONC 615231	2023/00180	ELAGAGE ET PAYS	Trvx d'élagage - rue Damberg - rue de la Brasserie	26/01/2023	2232
FONC 60628	2023/00181	DIG MAT BRINGEL	Plots pr dalles pr trvx cour des vignerons	26/01/2023	2736
FONC 62323	2023/00182	Terroirs et Pro	Colis cadeaux remis aux pompiers (voeux du maire)	27/01/2023	1127,7
FONC 6188	2023/00183	LOOS	Copie plans pr ST	30/01/2023	50
FONC 6475	2023/00184	LEVEQUE Michel	Frais pr visite médicale	30/01/2023	30
FONC 62321	2023/00185	EQUIP'PRO	Rouleaux de nappes pr Fête des personnes âgées	31/01/2023	550
FONC 60671	2023/00186	HISLER ALSACE	F.scolaires EPB	31/01/2023	224,04
FONC 611	2023/00187	SOSH par Orange	Abonnement Internet - boîte Sosh Fibre - 7 rue Beserval - 2023	31/01/2023	500
INV 2152	2023/00188	INOTECHNA	Panneaux + fourreaux de scellement	31/01/2023	1142,4
INV 21351	2023/00189	PEINTUREST	Trvx de peinture cage d'escalier école Strüna Dld	31/01/2023	1764
INV 21351	2023/00190	PEINTUREST	Trvx peinture boiseries mairie Dld	31/01/2023	2030,4
FONC 61558	2023/00191	Commune de Illf	Loyer maison forestière 2023	31/01/2023	227,14
FONC 60628	2023/00192	DIG MAT BRINGEL	F.matériels divers - 02.2023	31/01/2023	1500
FONC 60628	2023/00193	Béton de la Thu	F.béton pr trvx 02.2023	31/01/2023	1000
FONC 6236	2023/00194	L'ADN DES SAVEU	Mini morceltes pr inauguration Arts et émotions	31/01/2023	100
FONC 6236	2023/00195	COTE GATEAUX	Cakes salés pr inauguration Arts et émotions	31/01/2023	50
FONC 60671	2023/00196	HISLER ALSACE	F.scolaires EPB	31/01/2023	18,84
FONC 6281	2023/00197	Conseil National	Adhésion 2023 au Conseil National des Villes et Villages fleuris	01/02/2023	225
FONC 60628	2023/00198	SANISITT-COMUTH	Flotteur pr sanitaires logt 13 rue Ste Odile (Meyer)	01/02/2023	4,98
FONC 60628	2023/00199	FUCHS H	Pièces pr entretien épareuse SMA et tondeuse Steub	01/02/2023	230,21
FONC 60628	2023/00200	TPA	Relais pr éclairage lame sur Kioll	01/02/2023	16,03
INV 23131	2023/00201	BATIFER	Quincaillerie pr meuble mairie	01/02/2023	292,32
INV 23131	2023/00202	KLIPAN	Mélaminé pr armoire mairie (PO)	01/02/2023	588,32
INV 2158	2023/00203	DIAMPRO	Télémètre laser Metrica	01/02/2023	130,8
INV 23132	2023/00204	LITT Diffusion	Dalles pr plafond pr sanitaire PMR - foyer rest Tilleuls	01/02/2023	136,99
FONC 60628	2023/00205	TPA	Pièces pr révision Master EH 897 FG	01/02/2023	122,16
FONC 60628	2023/00206	CATRA	Pièces pr entretien Maxity AP359EA et Maxity DK989ZY	01/02/2023	446,83
FONC 61521	2023/00207	CSE COSEEC SPOR	Entretien 4 saisons des terrains de foot de la commune	01/02/2023	25819,8
FONC 61558	2023/00208	ORANGE LEASE	Location commutateur téléphonique (PABX) - 2023	01/02/2023	1912,36
FONC 6247	2023/00209	TRANSDEV GRAND	Transport des élèves à la piscine Illberg - EPBeserval Brunstatt - 2023	02/02/2023	2000
FONC 60671	2023/00210	HISLER ALSACE	F.scolaires EPB	03/02/2023	36,72
FONC 60671	2023/00211	BISEY LIBRAIRIE	Livres EPB	03/02/2023	123,9
FONC 6156	2023/00212	LOGITUD	Contrat de maintenance - Mobile (Etat civil) Psychic (Population) Anesth (Recensem. Mil/Jeu) 2023	03/02/2023	1988,86
FONC 6156	2023/00213	LUMIPLAN	Contrat de maintenance pour matériel lumineux mobiles - Renouvell - 09.01.2023 au 08.01.2024	06/02/2023	3070,19
FONC 60628	2023/00214	TPA	Batterie pr Mega DD 869 RQ	06/02/2023	73,8
FONC 60628	2023/00215	PREMYS FERRARI	RIO pr trvx	06/02/2023	800
FONC 61558	2023/00216	ESAT les atelie	Lavage vêtements pompiers	06/02/2023	307,94
FONC 60628	2023/00217	COTA DORNACH	Cadre pr trophée participation et concertation	06/02/2023	50
FONC 6064	2023/00218	HISLER ALSACE	Matériel de bureau pr mairie	06/02/2023	1875
FONC 6064	2023/00219	HISLER ALSACE	Matériel de bureau pr mairie	06/02/2023	905,32
FONC 6236	2023/00220	Imprimerie cent	Trvx d'impression BD Actu - 02.2023	07/02/2023	1314

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Imputation fonctionnelle	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
FONC 6064	2023/00221	Imprimerie cent	Impression cartes pr anniversaires	07/02/2023	230,4
FONC 6188	2023/00222	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Peugeot 106 bleu EF 92 YP - stationnement abusif av d'Altkirch	07/02/2023	213
INV 2312	2023/00223	VHM CANALISATIO	Matériel pr trvx végétalisation place église ST Georges et mairie	07/02/2023	238,92
INV 2138	2023/00224	AKTP	Création d'un espace vert pr futur banc rond	07/02/2023	7854
INV 2138	2023/00225	AKTP	Création de 2 bancs demi ronds en palissade granit	07/02/2023	37886,4
FONC 60628	2023/00226	SANISITT-COMUTH	Pièces pr réparations diverses SMS et EMC	07/02/2023	157,85
FONC 60623	2023/00227	SUPER U BRUNSTA	Eau pr ateliers et cafés pr police	07/02/2023	43,2
FONC 61358	2023/00228	LOXAM RENTAL	Location rouleau tandem pr trvx 498 av Altkirch	07/02/2023	670,31
INV 23132	2023/00229	SANISITT-COMUTH	Matériel pr sanitaire - foyer rest Tilleuls	07/02/2023	1121,58
INV 23132	2023/00230	SANISITT-COMUTH	Matériel pr sanitaire - foyer rest Tilleuls	07/02/2023	427,14
INV 23158	2023/00231	HEINRICH C	Massif d'éclairage et accessoires pr mâts EP rue des Maquisards	07/02/2023	873,84
INV 23158	2023/00232	CGEO Distributi	Accessoires pr EP rue des Maquisards	07/02/2023	5702,34
FONC 60628	2023/00233	SCHMERBER	Acier pr barrière	07/02/2023	136,52
FONC 615231	2023/00234	MATROL	Campagne PAT 2023 (gravillonnage)	07/02/2023	25243,2
INV 2031	2023/00235	REGELMANN FROID	Etude technique de faisabilité pr amngt d'un office - 6 rue de France	07/02/2023	1044
FONC 62371	2023/00236	ACADEMIE HOTELI	Réalisation d'un service banquet le 07.04.2023	08/02/2023	2500
INV 20422	2023/00237	ORANGE	Raccordement temporaire ligne orange pr extension périscolaire EMC	08/02/2023	615,6
FONC 60623	2023/00238	L'AON DES SAVEU	F.mignardises pr réunion 13.02.2023	08/02/2023	55
FONC 62878	2023/00239	COMMUNE DE ZILL	Frais de participation suite trvx local jeunes Zillisheim suivant convention	09/02/2023	518,56
INV 23132	2023/00240	AU COMPTOIR	Matériel pr trvx de peinture - renovation logt 20 rue des Cerisiers	10/02/2023	1071,42
FONC 60628	2023/00241	TPA	Tirangles de suspension pr kangoo 5885XD68 / mise au rebut du vehicule	10/02/2023	141,72
FONC 60628	2023/00242	TPA	Pièces pr révison et kit distribution pr Duster DP721VA (SP)	10/02/2023	220,99
FONC 60628	2023/00243	TPA	Pièces pr révision Laguna AA859VF (SP)	10/02/2023	221,99
FONC 61551	2023/00244	ALSACEMECANIQUE	Controle circuit chargeur + mise à jour logiel - Maga DD869RQ	10/02/2023	132
FONC 60628	2023/00245	MV FLEURISTE	Fleurs pr déco expo ARts et émotions	10/02/2023	300
INV 2188	2023/00246	DOUBLET SA	Pavillons pr Commune	10/02/2023	866,46
FONC 62268	2023/00247	CLOG NUNINGER	Honoraires pr cts PV d'argentage rue des Chars et rue Damberg	10/02/2023	1165,2
FONC 615231	2023/00248	MSV Marquage Sl	Trvx de marquage au sol - arrêt de bus (Super u) av Altkirch	10/02/2023	1260
FONC 6261	2023/00249	LA POSTE FACT	Affranchissements 2023	10/02/2023	10000
FONC 611	2023/00250	LA POSTE FACT	Frais etiquettes 2023 (mailing)	10/02/2023	300
FONC 6068	2023/00251	FONTAINE-MARTIN	Fleurs pr accueil 01+03+05+07+09+11.2023	10/02/2023	520
FONC 6068	2023/00252	MV FLEURISTE	Fleurs pr accueil 02+04+06+08+10+12.2023	10/02/2023	520
FONC 60631 + INV 2158	2023/00253	SOPAOLUX	Aspirateur et produits entretien	13/02/2023	574,71
FONC 60628	2023/00254	HORMALYS	Produits horticoles pr fleurissement et amngt paysagers	13/02/2023	2605,97
INV 2312	2023/00255	AGRIVALOR	Compost et paillage bois pr trvx végétalisation place église ST Georges et mairie	13/02/2023	291,06
INV 2312	2023/00256	GISSINGER PEPIN	Arbres et plantes pr amngt végétalisation place église ST Georges et mairie	13/02/2023	1647,58
INV 2312	2023/00257	HORMALYS	Toile de paillage biodégradable pr amngt végétalisation place église ST Georges et mairie	13/02/2023	610,96
INV 23158	2023/00258	COMAFRANC	Projet de renvit éclairage commune - tunnel routier - complément	13/02/2023	9687,22
FONC 615231	2023/00259	DIETSCHY ETA	Trvx d'entretien des chemins ruraux 2022	14/02/2023	2520
FONC 6261	2023/00260	LA POSTE FACT	Frais d'affranchissement courriers séniors (fête)	14/02/2023	600
FONC 61524	2023/00261	ONF	Travaux patrimoniaux - assistance technique à donneur d'ordre	15/02/2023	215,1
FONC 6234	2023/00262	GAUGLER PATISSE	Kougelopfs + mini moricettes - réunion participation citoyenne 08.03.03023	15/02/2023	300
FONC 62260	2023/00263	PERIN SECURITE	Intervention suite déclenchement intrusion CTM	15/02/2023	500
INV 23132	2023/00264	SANISITT-COMUTH	Matériel pr sanitaires Tilleuls	16/02/2023	388,54
INV 23132	2023/00265	LITT Diffusion	Dalles pr plafond sanitaires Tilleuls	16/02/2023	136,99
FONC 60628	2023/00266	PPF	Flexible pr désherbeuse Oliatec	16/02/2023	30,23
INV 23158	2023/00267	CGEO Distributi	Contacteurs 40A pr EP	16/02/2023	354,65
FONC 60628	2023/00268	SOPARTEX	Bobines fil pr débroussailleuses	16/02/2023	226,2
FONC 60623	2023/00269	BLACK & TEA	F.café pr mairie	16/02/2023	170
INV 2111	2023/00270	ANGLESIO David	Acquisition parcelle rue des Chars	16/02/2023	260000
INV 2111	2023/00271	ANGLESIO David	Frais pr acquisition parcelle rue des Chars d	16/02/2023	3934,93
INV 21568	2023/00272	WELKIT	Chaussures pr PM	16/02/2023	471,49
FONC 6132 + 60623	2023/00273	STE DE GYM #01	Mise à disposition salle + boissons pr réunion publique lu 16.11.2022	16/02/2023	220
FONC 60623 + 6132	2023/00274	STE DE GYM #01	Mise à disposition salle + boissons pr Réunion publique le 26.01.2023	16/02/2023	240
FONC 6282	2023/00275	ONF	Contribution à l'hectare pr la forêt de Didenheim - 2023	17/02/2023	51,52
FONC 62323	2023/00276	Orchestre MONTA	Animaton fête au village 10.06.2023	17/02/2023	1450
FONC 697	2023/00277	VNF - Agence co	Convention d'occupation temporaire - domaine public fluvial 2023	20/02/2023	26,72
FONC 60623	2023/00278	SUPER U BRUNSTA	Bretzels pr réunion 21.02.2023	20/02/2023	20
FONC 6156	2023/00279	LUMIPLAN	Contrat de maintenance pr mise en lumière à vous par vidéo - Didenheim - 28.08.2023 au 27.08.2024	20/02/2023	3078,19
FONC 6248	2023/00280	SUNDGAU COMPOST	Transport déchets verts 2023	20/02/2023	1500
FONC 6247	2023/00281	CHOPIN	Transport des élèves à la piscine des Jonquilles - EPSIrbne Dld - 2023	20/02/2023	2000
FONC 61558	2023/00282	ELECJND SERVICE	Intervention sur armoire positive - rempit relais compresseur	21/02/2023	373,76
FONC 60628	2023/00283	ALSACE BATTERIE	Piles pr ateliers	21/02/2023	192
FONC 60628	2023/00284	PREMYS FERRARI	RTB pr stock	21/02/2023	1200
FONC 60628	2023/00285	AMS	Charbons pr ponceuse	21/02/2023	19,16
INV 2152	2023/00286	INOTECHNA	Panneaux - sortie cour du Tissage	21/02/2023	315,6
INV 21838	2023/00287	ATLANTIS	Clavier + souris + switch pr salle de Conseil	21/02/2023	83,99
FONC 60628	2023/00288	SMAF	Chaînes tronconneuses, lanières taille haie, courroie, lames...	21/02/2023	512,16
INV 2188	2023/00289	ERGONOMIQUE BV	Support - format clavier + souris	21/02/2023	369
FONC 62321	2023/00290	GAMECA	F.compositions pr anniversaires séniors	21/02/2023	120
FONC 6234	2023/00291	PINOCCHIETTO	Repas 21.02.2023	21/02/2023	81
FONC 6156	2023/00292	LOGITUD	Contrat de maintenance - logiciel suffrage Web 2023	22/02/2023	961,91
FONC 6156	2023/00293	LOGITUD	Contrat de maintenance - logiciel Municipol mobile 2023	22/02/2023	976,73
FONC 6156	2023/00294	LOGITUD	Contrat de maintenance - logiciel GVE Cloud (Gén verbalisation Electronique) 2023	22/02/2023	892,56
FONC 6156	2023/00295	LOGITUD	Contrat de maintenance - logiciel Cens et Municipol 2023	22/02/2023	962,11
FONC 6182	2023/00296	LE MONITEUR	Abt 'Gazette des communes' 2023	22/02/2023	390
FONC 611	2023/00297	SFR BUSINESS TE	Abt Internet 2023 - EPD cpte 2336800000H	22/02/2023	428,4
FONC 611	2023/00298	SFR BUSINESS TE	Abt Internet 2023 - EPP cpte 2336800001	22/02/2023	428,4
FONC 611	2023/00299	SFR BUSINESS TE	Abt Internet 2023 - EMC cpte 2336800000F	22/02/2023	428,4
FONC 6262	2023/00300	SFR BUSINESS TE	Abt + conso. 2023 - Mairie bâtiments communaux et écoles - cpte 2336800005	22/02/2023	2044,08
FONC 611	2023/00301	ANTARGAZ FINAGA	Location réservoir propane ASD 2023	23/02/2023	83,11
FONC 62321	2023/00302	GAUGLER PATISSE	F.pr réception anniversaires séniors 02.03.2023	23/02/2023	650,34
FONC 6156	2023/00303	SATD EQUIPEMENT	Intervention de vérification des aires de jeux	23/02/2023	1539
FONC 62323	2023/00304	GAMECA	F.compositions pr mariages	24/02/2023	503,4
FONC 60673	2023/00305	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	24/02/2023	217,19
FONC 60675	2023/00306	WMD DIFFUSION	F.scolaires EMCasters	28/02/2023	50
INV 23132	2023/00307	SANISITT-COMUTH	Cuve inox + mitigeur pr grande salle foyer rest Tilleuls	28/02/2023	273,66
FONC 60628	2023/00308	RIG MAT BRINGEL	F.matériels divers - 03.2023	28/02/2023	1500

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Prestataire/ Fournisseur	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
FONC 60628	2023/00309	Béton de la Thu	F.béton pr trvx 03.2023	28/02/2023	1000
INV 2158	2023/00310	REXEL	Avertisseur sonore pr tableau des scores SM5	28/02/2023	172,61
FONC 60628	2023/00311	SCHMERBER	Rechange gaz pr atelier métallerie	28/02/2023	189,18
FONC 60628	2023/00312	GARAGE MAURICE	Durite turbo (fuite huile) pr master DI 897 FG	28/02/2023	357,56
INV 2158	2023/00313	INOTECHNA	Ballastes J11	28/02/2023	930
FONC 6168	2023/00314	AXA ASSURANCES	Assurance Ors de machine 2023 - n°10439764804	28/02/2023	3338,93
INV 23132	2023/00315	SANISITT-COMUTH	Matériel pr salle de bain - renovation logt 20 rue des Carrières	28/02/2023	438,95
FONC 615228	2023/00316	RPMV	Dépannage chaudière caserne	28/02/2023	241,2
FONC 61551	2023/00317	ALSACE PNEUS SE	Réparation pneu Midlum CZ 705 ME	28/02/2023	153,66
FONC 60628	2023/00318	IPC	Consommables ateliers	28/02/2023	535,25
FONC 60628	2023/00319	YESSS ELECTRIQU	Prises murales pr mairie	28/02/2023	141,6
FONC 60628	2023/00320	PPF	Vanne retour pr traçeuse terrain de foot	28/02/2023	24,24
FONC 6156	2023/00321	RPMV	Contrat d'entretien annuel - chaudières bâtiments communaux	28/02/2023	7001,9
FONC 6156	2023/00322	SATD EQUIPEMENT	Contrat de maintenance - équipements des aires de Jeux 2023	28/02/2023	2679
FONC 6064	2023/00323	MANUPA IMPRIMER	Carnets de bons de commande	28/02/2023	486
FONC 60623	2023/00324	SUPER U BRUNSTA	Vin (réception)	02/03/2023	50
FONC 62323	2023/00325	CREA'EVENT	Animation 13.07.23 bal tricolore	02/03/2023	500
INV 2152	2023/00326	INOTECHNA	Panneau	02/03/2023	67,8
FONC 62321	2023/00327	SUPER U BRUNSTA	Fleurs pr réception anniversaires séniors 02.03.2023	02/03/2023	50
FONC 60623	2023/00328	L'AON DES SAVEU	F.mignardises pr réunion 06.03.2023	06/03/2023	55
FONC 6234	2023/00329	PINOCCHIETTO	Repas 06.03.2023	06/03/2023	188
FONC 60623	2023/00330	SUSHI MEI 68	F.pr réunion 07.03.2023	06/03/2023	79,2
INV 2152	2023/00331	INOTECHNA	Panneaux "Interdiction de fumer" pr aires de Jeux	06/03/2023	467,1
FONC 60628	2023/00332	CATRA	Mécanisme lève vitre conducteur pr Midlum CZ 705 ME	06/03/2023	402,4
INV 2111	2023/00333	CHAUMIN BASCH	Acquisition parcelle chemin Winkelweg de Pierres et territoires de France	06/03/2023	1
INV 2111	2023/00334	CHAUMIN BASCH	Frais pr acquisition parcelle chemin Winkelweg de Pierres et territoires de France	06/03/2023	350
INV 2111	2023/00335	STUDER Mary	Acquisition parcelle 570 02 n°109 rue du 25.11 de Monsieur Claude BIHR	06/03/2023	65400
INV 2111	2023/00336	STUDER Mary	Frais pr acquisition parcelle 570 02 n°109 rue du 25.11 de Monsieur Claude BIHR	06/03/2023	4000
INV 23158	2023/00338	SOLEDS	Bandeaux led escalier rue de Mulhouse	06/03/2023	1606,36
INV 23132	2023/00339	SANISITT-COMUTH	Matériel pr sanitaires femme Tilleuls	06/03/2023	589,64
FONC 60628	2023/00340	PREMYS FERRARI	Scalpage pr trvx EP rue des maquisards	06/03/2023	50
FONC 6064	2023/00341	Imprimerie cent	Impression cartes 'anniversaires'	06/03/2023	107,28
FONC 6234	2023/00342	Domaine WALTER	F.boissons pr diverses réceptions	06/03/2023	1909,44
FONC 60628	2023/00343	SOPARTEX	Renvoi d'angle pr débroussailleuse	07/03/2023	96,31
FONC 60628	2023/00344	CATRA	Joints réservoir carburant pr Midlum AH700PZ	07/03/2023	18,04
FONC 60628	2023/00345	ALSACE PNEUS SE	Pneus pr Merlo	07/03/2023	3811,93
FONC 6188	2023/00346	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Renault Clio DP 860 TA - stationnement abusif rue de Brunstatt	07/03/2023	185
FONC 6156	2023/00347	DPSI GRAND EST	Requalification bouteille d'air rechargée	07/03/2023	1000
FONC 62323	2023/00348	FONTAINE-MARTIN	Bouquet de fleurs	07/03/2023	38,5
FONC 62321	2023/00349	STUDIO PHILIPPE	Développement photos pr anniversaires séniors	07/03/2023	100
FONC 61558	2023/00350	CERAM DECOR 25	Intervention sur four CDA	07/03/2023	936,2
FONC 60628	2023/00351	AC EMERAUDE	Pistons Hte pression pr désharbeuse Ollatec	07/03/2023	200,64
INV 21318	2023/00352	SANISITT-COMUTH	Trvx de restauration - Fontaine St Georges - mise en place vidange	07/03/2023	93,3
FONC 60628	2023/00353	AC NEGOCE	Pneus pr Peugeot 3008 - FY 776 HQ	07/03/2023	336,38
INV 2051	2023/00354	ATLANTIS	Migration licence Apps For business vers Business Standard Microsoft Teams	07/03/2023	411,58
FONC 62321	2023/00355	SPRENGER IMPRIM	Impression tickets tombola + tickets vestiaires pr fête séniors	07/03/2023	240
INV 2111	2023/00356	NOTARIA & ASSOC	Acquisition parcelle 513 n°483 rue du 2e Chasseur d'Afrique de Cogedim	08/03/2023	6400
INV 2111	2023/00357	NOTARIA & ASSOC	Frais pr acquisition parcelle 513 n°483 rue du 2e Chasseur d'Afrique de Cogedim	08/03/2023	2000
FONC 60671	2023/00360	CASAL SPORT	Dalles et ballons pr EPR	08/03/2023	236,06
FONC 6234	2023/00361	GAUGLER PATISSE	Macarons pr réunion 08.03.2023	09/03/2023	30
FONC 60628	2023/00362	SAGOS	Vanne retour + cable d'accélérateur pr traceuse terrain de foot	09/03/2023	298,1
FONC 60628	2023/00363	FUCHS H	Pièces pr entretien matériel espaces verts	09/03/2023	327,44
FONC 60628	2023/00364	PREMYS FERRARI	RTB pr chantiers	09/03/2023	800
FONC 60628	2023/00365	GENY	Plantes pr fleurissement printemps-été	09/03/2023	7766,21
FONC 61558	2023/00366	SOPROLUX	Réparation autolaveuse Numatic n°2	09/03/2023	535,5
FONC 61558	2023/00367	SOPROLUX	Réparation autolaveuse Numatic n°1	09/03/2023	575,93
FONC 60628	2023/00368	GUILLEDENT OUTI	Matériel pour espaces verts (panels, livrets, polystirène, sacs pr ensemp...)	09/03/2023	1318,56
FONC 60628	2023/00369	FOUSSIER	Consommables pr atelier métallerie	09/03/2023	212,8
FONC 61351	2023/00370	DISTEL	Location véhicule nacelle pr dépose toiture végétalisée	09/03/2023	250
FONC 6188	2023/00371	LOOS	Copie plans pr ST	10/03/2023	50
INVESTIS + FONC60618	2023/00372	BRICODEPOT	Dalles PVC pr sol logt 20 rue des carrières + gilleage pr voirie	13/03/2023	226,4
FONC 6184	2023/00373	MAIRES DU HT-RH	Frais de participation à la formation "Utilisation des extincteurs pdt" pr 2 élus	13/03/2023	400
FONC 62321	2023/00374	RETIF	Chemins de table pr fête séniors	13/03/2023	236
FONC 6475	2023/00375	SANTE AU TRAVAI	Frais pr visite médicale d'embauche	13/03/2023	237,6
FONC 60676	2023/00376	EISLER ALSACE	F.scolaires EPSirène	13/03/2023	496,67
FONC 6156	2023/00377	SOCOTEC BELFORT	Vérification périodique équipements de transport mécanique - 2022	14/03/2023	650
FONC 60622	2023/00378	BOLLORE ENERGIE	GNR pr matériels ateliers	14/03/2023	2158,08
FONC 615221	2023/00379	DXM Experts	Désinsectisation ESG (blattes)	14/03/2023	444
FONC 61350	2023/00380	LOXAM RENTAL	Location nacelle pr nettoyage chenaux chapelle Croix du Bois, église Ste odile, ESG	14/03/2023	308,24
FONC 61350	2023/00381	KILOUTOU	Location engazonneuse pr lotissement Mélèques	14/03/2023	938,14
FONC 60628	2023/00382	HORMALYS	Semences pr engazonnement - lotissement Mélères	14/03/2023	1024,06
FONC 61556	2023/00383	ESAT Les ateliers	Marquage par étiquette des vêtements des pompiers (avant nettoyage)	14/03/2023	155,23
FONC 6281	2023/00384	UDSP	Cotisation 2023	14/03/2023	1917
FONC 62321	2023/00385	Terroirs et Pro	Vin rouge pr fête séniors	14/03/2023	1050
FONC 62321	2023/00386	Domaine WALTER	Vin blanc pr fête séniors	14/03/2023	1400
FONC 6188	2023/00387	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Renault Espace plaque BT 264 PA - stationnement abusif rue du 8 Décembre	14/03/2023	213
FONC 6281	2023/00388	MAIRES DU HT-RH	Cotisation 2023	14/03/2023	3702,12
FONC 62321	2023/00389	SUPER U BRUNSTA	Boissons pr fête séniors	15/03/2023	500
FONC 60628+60623	2023/00390	SUPER U BRUNSTA	F.gâtés + café	15/03/2023	40
FONC 60623	2023/00391	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 20.03.2023	16/03/2023	175
FONC 60623	2023/00392	L'AON DES SAVEU	F.mignardises pr réunion 20.03.2023	16/03/2023	55
FONC 60623	2023/00393	L'AON DES SAVEU	F.cakes pr réunion 27.03.2023	16/03/2023	50
FONC 611	2023/00394	PROXISERVE	Contrat de location et d'entretien des distributeurs de chaudes 38 rue de Wittenberg - 2023	16/03/2023	588,94
FONC 62321	2023/00395	FONTAINE-MARTIN	Fleurs pr fête séniors	16/03/2023	980
FONC 60676	2023/00396	WMD DIFFUSION	F.scolaires EPSirène	16/03/2023	289
FONC 6236	2023/00397	Imprimerie cent	Trvx d'impression BD Actu - 04.2023	16/03/2023	1314
FONC 62321	2023/00398	Imprimerie cent	Carte de menu fête des séniors	16/03/2023	294
INV 2051	2023/00399	ATLANTIS	Logiciel office 365	16/03/2023	126,72

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Imputation fonctionnel	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
FONC 6475	2023/00400	HOEHE-SCHNOEBEL	Frais pr visite médicale (reprise temps partiel thérapeutique)	17/03/2023	37,5
INV 23132	2023/00401	FOLISSIER	Cimelses pr trvx foyer rest tilleuls	17/03/2023	625,08
INV 23132	2023/00402	MG SOLS	Revêtement de sol pr sanitaires Tilleuls	17/03/2023	382,69
FONC 61551	2023/00403	Garage du grand	Montage pneu suite crevaison Peugeot FY776HQ	17/03/2023	74,2
FONC 60628	2023/00404	TPA	Plaquettes arr pr Renault Trafic BM 417 FX	17/03/2023	51
FONC 60628	2023/00405	BLANCOLOR	Peinture et brosses pr barrières	20/03/2023	451,5
FONC 6236	2023/00406	Imprimerie cent	Trvx d'impression BO Actu - 03.2023	20/03/2023	1114
FONC 6067	2023/00407	ACB COM	Baudriers de sécurité écoliers	20/03/2023	2844
FONC 62323	2023/00408	DIMO	Stylos + carnets - goodies	20/03/2023	1224
INV 2312	2023/00409	BIG MAT BRINGEL	F. pavés square rue Besenval	21/03/2023	1054,65
INV 2312	2023/00410	PROCLOTURE	F. clôture square rue Besenval	21/03/2023	898,92
INV 2315	2023/00411	MICHEL	F. concassé pr remise en état cimetière Brunstatt	21/03/2023	533,69
FONC 60631	2023/00412	SOPROLUX	F.produits et anat. entretien bât communaux	21/03/2023	3706,05
INV 2152	2023/00413	INOTECHNA	Panneaux directionnels piste cyclable rue de France	21/03/2023	231,6
INV 2121	2023/00414	GISSINGER PEPIN	Arbres et plantes pr amngt végétalisation place mairie	21/03/2023	713,02
FONC 6234	2023/00415	L'ADN DES SAVEU	Duflet pr verre de l'amitié avec les associations 27.03.2023	21/03/2023	200
FONC 60628	2023/00416	SCHMERBER	F. réalisation portail accès école Damberg + barrières chemin rural	21/03/2023	597,6
FONC 60628	2023/00417	FOLISSIER	F. réalisation portail accès école Damberg + barrières chemin rural	21/03/2023	596,34
FONC 62322	2023/00418	ESPACE BURO	F.calculatrices départs CM2	21/03/2023	632,88
INV 2111	2023/00419	TRESCH THUET	Acquisition parcelle Micallef Section 7 N° 161 de 28.16 ares	23/03/2023	11264
INV 2111	2023/00420	TRESCH THUET	Frais s/acquisition parcelle Micallef Section 7 N° 161 de 28.16 ares	23/03/2023	3000
FONC 60628	2023/00421	SINEU GRAFF	F. pièces structure Mouv Rec aire de jeux	23/03/2023	253,8
FONC 6234	2023/00422	Terroirs et Pro	Vins pr repas des maires	27/03/2023	355,5
FONC 6234	2023/00423	VIOLA Antoine	Repas des maires	27/03/2023	1000
FONC 60623	2023/00424	BLACK & TEA	F.café pr mairie	27/03/2023	170
FONC 60673	2023/00425	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	27/03/2023	40,2
FONC 60628	2023/00426	BIG MAT BRINGEL	F.matériels divers - 04.2023	28/03/2023	1500
FONC 60620	2023/00427	Béton de la Thu	F.béton pr trvx 04.2023	28/03/2023	1000
FONC 62321	2023/00428	CENTRAXOR	Pochettes cadeaux pr fête séniors (tombola)	28/03/2023	54,62
FONC 60628	2023/00429	PLAISIR DE TA	F.serviettes pr réceptions et réunions	28/03/2023	163,44
FONC 615228	2023/00430	RPMV	Intervention sur chaudière ancienne gare	29/03/2023	364,44
FONC 60628	2023/00431	SOVAM	Vérin pr écarteur	29/03/2023	143,28
FONC 60628	2023/00432	TPA	Plaquettes frein arr pr laguna AA859VF + fournitures atelier	29/03/2023	181,84
FONC 615228	2023/00433	SUEZ	Contrôle conformité assainissement - 406 av Altkirch	29/03/2023	200
INV 2152	2023/00434	INOTECHNA	Panneaux	29/03/2023	1195,2
FONC 60628	2023/00435	CGED Distributi	Fusible pr empli sono	29/03/2023	8,68
FONC 60623	2023/00436	SUPER U BRUNSTA	Eau + café pr ateliers	29/03/2023	98,48
FONC 60628	2023/00437	AC NEGOCE	2 pneus avant pr Maxity AP359EA	29/03/2023	200,4
FONC 60628	2023/00438	PPF	Flexible hydraulique pr Merlo	29/03/2023	65,32
INV 2312	2023/00439	BIG MAT BRINGEL	Matériaux de voirie pr création parking - cimetière Did	29/03/2023	11161,09
INV 2312	2023/00440	PREMYS FERRARI	RTD pr sous couche pr création parking - cimetière Did	29/03/2023	1500
FONC 615231	2023/00441	MSV Marquage Si	Trvx de marquage au sol "zone 30" avenue d'Altkirch	29/03/2023	3180
FONC 615231	2023/00442	MSV Marquage Si	Trvx de marquage piste cyclable rue de France	29/03/2023	1488
FONC 615231	2023/00443	MATROL	Campagne de point à temps pr av Altkirch	29/03/2023	9283,2
FONC 6064	2023/00444	CMH SOLUTIONS	Matériel de bureau pr mairie	30/03/2023	492,66
FONC 6184	2023/00445	CNFPT	Formation préalable à l'armement - Maniement des bâtons	30/03/2023	280
INV 21951	2023/00446	HIRTZLIN Patric	Trvx de zinguerie - mairie Brunstatt	30/03/2023	8193,95
INV 23132	2023/00447	HIRTZLIN Patric	Trvx de mise en sécurité toiture église St Georges - gouttières	30/03/2023	931,2
FONC 6064+60638	2023/00448	SEGEC DIRECT	Toner pr imprimantes + câbles et compteurs	30/03/2023	475,46
INV 2188	2023/00449	DECATHLON PRO	Matériel pr EPSirène	30/03/2023	236
FONC 62321	2023/00450	SIMON TRAITEUR	Repas pr fête des séniors 2023	31/03/2023	13671
FONC 60673	2023/00451	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	31/03/2023	180,08
FONC 6184	2023/00452	CNFPT	Formation préalable à l'armement - Maniement des armes de poing	31/03/2023	1012,5
FONC 6156	2023/00453	BERGERLEVRAULT	Abonnement hébergement e.magnus annuel - 2023	31/03/2023	1232,24
FONC 6231	2023/00454	FIRA médias Als	Insertion presse pr appel offre pr fourniture + pose d'équipements pr aires de jeux	31/03/2023	429,43
FONC 60676	2023/00455	HISLER ALSACE	F.scolaires EPSirène	03/04/2023	159,56
INV 23158	2023/00456	CLEMESSY MULHOU	F.et pose armoire EP mairie Did	03/04/2023	4401,6
FONC 60628	2023/00457	BATIFER	Quincailleries pr entretien matériel EMC	03/04/2023	109,58
FONC 60628	2023/00458	SANISETT-COMUTH	Conduite eau froide pr marque cimetière Brunstatt	03/04/2023	117
FONC 60628	2023/00459	PTM SECURITE	Verrou pr porte principale église Ste Geneges	03/04/2023	70,8
FONC 6188	2023/00460	ARS	Affiches pr concert chorales	04/04/2023	26,17
FONC 60623	2023/00461	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 11.04.2023	04/04/2023	175
FONC 60623	2023/00462	L'ADN DES SAVEU	Mignardises pr réunion 11.04.2023	04/04/2023	55
INV 23831	2023/00463	TELMATINDUSTRIE	Ecran tactile Interactif avec support mural pr EPB	04/04/2023	3826,8
FONC 62321	2023/00464	SAVANA Philipp	Animation musicale fête séniors 02.04.2023	04/04/2023	500
FONC 6182	2023/00465	Editions du Bio	Abt "Cahiers du Tourisme et du fleurissement" - mai 2023 à avril 2024	04/04/2023	95
FONC 60673	2023/00466	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	05/04/2023	104,79
FONC 615228	2023/00467	RPMV	Intervention sur chaudière 3 rue de Brunstatt (maison Lamy Klein)	05/04/2023	405,68
INV 2152	2023/00468	INOTECHNA	Panneaux de signalisation	05/04/2023	1131,6
FONC 615221	2023/00469	LABEAUNE	Intervention sur chaudière pédiculaire Did	05/04/2023	150
FONC 6281	2023/00470	ASMA	Adhésion 'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne'	05/04/2023	100
INV 2312	2023/00471	INOTECHNA	Barrière d'accès sélective pr square Besenval	05/04/2023	1669,98
INV 2152	2023/00472	INOTECHNA	Panneaux de signalisation	05/04/2023	493,8
FONC 615231	2023/00473	MSV Marquage Si	Trvx de marquage au sol - stationnement rue des Pyrénées Did	05/04/2023	1041,6
FONC 60623	2023/00474	SUPER U BRUNSTA	Café pr mairie	05/04/2023	50
FONC 6064	2023/00475	MANUPA IMPRIMER	Cartes du commerce	05/04/2023	261,6
FONC 6064	2023/00476	IM'SENSON	Tampons 'régisseur de recettes'	05/04/2023	31,52
FONC 6234	2023/00477	COTE GATEAUX	Cakes salés pr réception nveau camion CIM 14.04	05/04/2023	100
FONC 6234	2023/00478	L'ADN DES SAVEU	Mauricettes pr réception nveau camion CIM 14.04	05/04/2023	200
INV 2188	2023/00479	ED GRAND CERF	Matériel pr EPSirène	05/04/2023	531
FONC 6227	2023/00480	LANDBECK Dominl	Frais de procès	05/04/2023	3500
INV 2051	2023/00481	ATLANTIS	Renouvellement certificat messagerie Globalsign (serveur) - 2023	05/04/2023	168,96
FONC 60620	2023/00482	PROCLOTURE	Panneaux de grillage pr rue Séleure suite intempéries	06/04/2023	86,29
FONC 60620	2023/00483	PROCLOTURE	Panneaux de grillage pr rue Steinweg suite intempéries	06/04/2023	64,92
FONC 6245+6156+60158	2023/00484	AGRIVALOR	Location + transport + traitement déchets verts - terrain rue des Chars	06/04/2023	1632,55
FONC 62323	2023/00485	MARTINAUD Jean-	Animation fête du pain 19.05.2023	06/04/2023	800
FONC 6188	2023/00486	Imprimerie cent	Autocollants pr banderolle 'fête du pain'	06/04/2023	34,8
FONC 6188	2023/00487	ARS	Affiches pr fête du pain	06/04/2023	70,58

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Investissement Fonctionnement	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
FONC 60628	2023/00488	TPA	Pièces pr révision Peugeot 207 SW - AB532SV	06/04/2023	63,67
FONC 60628	2023/00489	AC NEGOCE	Pneus pr Kangoo FH 054 KD	06/04/2023	196,8
FONC 60628	2023/00490	TPA	Pièces pr révision Kangoo DH 934 HX	06/04/2023	147,55
FONC 60628	2023/00491	FUCHS H	Guide cde hydraulique pr Shibaura + accessoires pr entretien mat SEVE	06/04/2023	846,82
FONC 60628	2023/00492	TPA	Pompe AD blue + pompe liquide refroidiss + stock huile	06/04/2023	229,42
INV 21568	2023/00493	ALSACE BATTERIE	Booster pr SPBO	06/04/2023	270
FONC 60628	2023/00494	TPA	Répartiteur de freinage + disques et plaquettes AV pr Partner 7689 YQ 68	06/04/2023	381,73
FONC 60628	2023/00495	AC NEGOCE	Pneus pr Duster FF 592 NB	06/04/2023	192,24
FONC 60628	2023/00496	AC NEGOCE	Pneus pr Kangoo CJ 394 BT	06/04/2023	156,82
FONC 60631	2023/00497	DELCOURT	Distributeurs de savon + recharges pr bâtiments communaux	06/04/2023	672,84
INV 23158	2023/00498	HEINRICH C	Matériel pr pose EP (rue du Panorama)	06/04/2023	310,92
INV 23133	2023/00499	XIUPAN	Mélaminé blanc pr armoire EPB	06/04/2023	1435,79
INV 23133	2023/00500	BATIFER	Quincaillerie pr armoire EPB	06/04/2023	754,57
FONC 611	2023/00501	SPOTTT	Forfait pour utilisation logiciel 'MyBrocante' - fête des rues 2023	11/04/2023	1041,6
FONC 62323	2023/00502	FONTAINE-MARTIN	Bouquet pr médaille travail PB	11/04/2023	35
FONC 6156	2023/00503	API - Advanced	Hébergement annuel Pastel C-PRO - 26.03.2023 au 25.03.2024	11/04/2023	432
FONC 6188	2023/00504	IM'SENSON	Affiches pr fête du pain	12/04/2023	150
FONC 60628	2023/00505	CATRA	Vitre porte AV D pr Piaggio AD 862 AG	13/04/2023	174,76
INV 23158	2023/00506	HEINRICH C	Chambre et trappe pr déplacement trappe	13/04/2023	108,2
FONC 60628	2023/00507	SCHMITT JA	Mastic carosserie pr Trafic BM 417 PX	13/04/2023	21,32
FONC 60628	2023/00508	TPA	Peinture aérosol pr Trafic BM 417 PX	13/04/2023	106,44
INV 2158	2023/00509	DIAMPRO	Meuleuse d'angle Flex	13/04/2023	153,6
INV 21568	2023/00510	ARMURERIE PONTO	Cartouches pr police municipale	13/04/2023	50
FONC 6188	2023/00511	DEPANN'68	Mise en fourrière Véhicule Renault Premiergéo AK 738 EH - stationnement abusif rue du Mont	14/04/2023	213
FONC 60628	2023/00512	FUCHS H	Pneus avant pr Shibaura 7304 YJ 68	17/04/2023	460,07
FONC 60628	2023/00513	PTM SECURITE	Copie clés pr sono SMS	17/04/2023	51,07
FONC 60623	2023/00514	SUPER U BRUNSTA	Café pr ateliers	17/04/2023	57,38
FONC 6288	2023/00515	Centre de Gestf	Frais pr contrat groupe assurance statutaire n°272/2020	17/04/2023	1158,95
FONC 6245	2023/00516	SOLEA	Transport pr fête séniors	17/04/2023	719,4
FONC 6156	2023/00517	CM-CIC Leasing	Abonnements machine à affranchir 2023	18/04/2023	948
FONC 62323	2023/00518	AFS	Brochure "Ma première cérémonie militaire" pr CME	18/04/2023	180
FONC 62323	2023/00519	ACB COM	Gobelets réutilisables	18/04/2023	2160
FONC 62323	2023/00520	PYROTEC	Feux d'artifice pr 13.07.2023	18/04/2023	1800
FONC 62323	2023/00521	HARMONIE FANFAR	Animation cérémonie 08.05.2023	18/04/2023	850
INV 2312	2023/00522	SOCIETE DES CAR	Sable calcaire pr parc rue Berenval	18/04/2023	851,04
FONC 60628	2023/00523	TPA	Kit réparation crevaison + étanchéité jante	18/04/2023	124,76
FONC 62323	2023/00524	Théâtre d'Ochis	Animation marché de Noel 26.11.2023	18/04/2023	600
FONC 62323	2023/00525	DOMANSKI Julien	Animation marché de Noel 25.11.2023	18/04/2023	300
FONC 62323	2023/00526	ACROBALLES	Animation marché de Noel 24.11.2023	18/04/2023	1390
FONC 60671	2023/00527	ELLENBACH	F.scolaires EPB	18/04/2023	582
FONC 615221	2023/00528	DID SECURITE	Intervention sur évacuatoire fumée périscolaire B (suite intempéries)	19/04/2023	168,6
FONC 60628	2023/00529	TPA	Clé à bougies 14mm	19/04/2023	61,03
FONC 60628	2023/00530	CATRA	Pare-choc AV pr Master 7041YD68	19/04/2023	536,68
FONC 60628	2023/00531	AC NEGOCE	Pneus AV pr Goupil EN776KX	19/04/2023	215,6
INV 2315	2023/00532	DÖRFLINGER	Granit concassé pr cimetière Did	19/04/2023	1500
INV 2315	2023/00533	MICHEL	Concassé pr cimetière B	19/04/2023	354,55
INV 2158	2023/00534	HUSSONINTERNATI	Bancs	19/04/2023	1451,82
INV 2152	2023/00535	INOTECHNA	Plaque signalétique pr bancs	19/04/2023	415,2
FONC 60628	2023/00536	TPA	Résistance de ventilation pr Kangoo DH934HX	19/04/2023	26,63
FONC 60628	2023/00537	TPA	Plaquettes de freins AV pr Kangoo DH934HX	19/04/2023	57,01
FONC 60628	2023/00538	GISSINGER PEPIN	Plantes vivaces pr fleurissement	19/04/2023	3153,7
INV 215731	2023/00539	PELMAT EST	Pince de démolition pr pelleteuse Takeuchi	19/04/2023	9840
INV 2051	2023/00540	INDEX EDUCATION	Licence annuelle ProNote EPB - du 01.05.2023 au 01.05.2024	19/04/2023	916,8
FONC 62323	2023/00541	Boulang SOLLE	Mini bretzels et morcelettes pr 08.05.2023	19/04/2023	250
FONC 6234	2023/00542	L'ADN DES SAVEU	Mini bretzels et morcelettes pr 05.05.2023 pr CME	19/04/2023	250
FONC 62323	2023/00543	FONTAINE-MARTIN	4 gerbes pr commémoration 08.05.2023	19/04/2023	240
FONC 611	2023/00544	DKM Experts	Contrat d'hygiène annuel "rangeurs" pr ESG	19/04/2023	1152
FONC 615228	2023/00545	RPMV	Intervention sur chaudière logt 2 rue du chateau	19/04/2023	165
FONC 615232	2023/00546	PONTIGGIA	Remplt mat éclairage public suite sinistre rue Mangeney	19/04/2023	4080
FONC 617	2023/00547	I 4 INGENIERIE	Mission PRO – Fissures bâtiment - Mairie Did	19/04/2023	1020
FONC 60623	2023/00548	SUPER U BRUNSTA	Bière pr réceptions	20/04/2023	75,84
FONC 6281	2023/00549	STE D HISTOIRE	Cotisation 2023	20/04/2023	33,5
FONC 60628	2023/00550	CATRA	Joint pont arr + bras suspension av g pr Piaggio FH 990 SV	24/04/2023	232,45
FONC 60628+615221	2023/00551	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - Périscolaire Did	24/04/2023	265,51
FONC 60628+615221	2023/00552	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - ESG	24/04/2023	361,12
FONC 60628	2023/00553	DID SECURITE	Registre de sécurité pr station jus de pomme	24/04/2023	12
FONC 60628+615221	2023/00554	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - EMC	24/04/2023	191,21
FONC 60628+615221	2023/00555	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - CFM B	24/04/2023	120,3
FONC 60628	2023/00556	DID SECURITE	Registre de sécurité pr centre de soins Did	24/04/2023	12
FONC 60628+615221	2023/00557	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - SA	24/04/2023	95,6
FONC 60628	2023/00558	DID SECURITE	Registre de sécurité pr local communal	24/04/2023	12
FONC 60628+615221	2023/00559	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - salle gym D	24/04/2023	169,91
FONC 60628+615221	2023/00560	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - Mairie B	24/04/2023	95,6
FONC 60628+615221	2023/00561	DID SECURITE	F.et pose extincteurs pr bâtiments - Caserne pompiers	24/04/2023	291,85
FONC 60628	2023/00562	BIG MAT BRINGEL	F.matériels divers - 05.2023	24/04/2023	1500
FONC 60628	2023/00563	Béton de la Thu	F.béton pr trvx 05.2023	24/04/2023	1000
FONC 6064	2023/00564	HISLER ALSACE	Matériel de bureau pr mairie	25/04/2023	616,39
FONC 60623	2023/00565	SUPER U BRUNSTA	Jus d'orange + eau pr manifestations	25/04/2023	43,72
FONC 6168	2023/00566	AXA ASSURANCES	Assurance responsabilité civile 2023 - n°4570981104	25/04/2023	840,71
FONC 62268	2023/00567	CLOG HUNINGER	PV d'arpentage pr réalisation jonction cyclable	26/04/2023	3333,6
INV 21316	2023/00568	SCHIENBRICH MH	Intervention de pose d'hydrofuge sur calvaire du cimetière de Brunstatt	26/04/2023	1620
FONC 615221	2023/00569	RPMV	Dépannage chaudière EPSirène	26/04/2023	66
FONC 615221	2023/00570		Remplt purgeur chaudière église St Gall D	26/04/2023	84
FONC 615228	2023/00571	RPMV	Intervention sur chaudière CDA (logement)	26/04/2023	10,3
FONC 62268	2023/00572	OSTERMANN	PV d'arpentage - chemins ruraux / RDDbis	26/04/2023	1974
INV 2315	2023/00573	AKTP	Pose enrobé chemin des Primevères et rue des Clochettes	26/04/2023	7836
INV 2152	2023/00574	PONTIGGIA	Ensemble lumineux pr rue de Zillisheim	26/04/2023	10296
INV 2151	2023/00575	EUROVIA	Trvx de réalisation d'un enduit rue du Ritz (complément)	26/04/2023	768

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Investissement fonctionnement	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
INV 2188	2023/00576	HISLER ALSACE	Acquisition matériel EMC	27/04/2023	445,54
FONC 60671	2023/00577	HISLER ALSACE	F.scolaires EMC	28/04/2023	428,83
FONC 60623	2023/00578	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 02.05.2023	28/04/2023	160
FONC 60623	2023/00579	GAUGLER PATISSE	Mignardises pr réunion 02.05.2023	02/05/2023	64,8
FONC 6188	2023/00580	IM'SERSON	Panneau	02/05/2023	180
FONC 6234	2023/00581	L'ADN DES SAVEU	Buffet pr réunion élus assoc 12.05.2023	02/05/2023	280
FONC 6234	2023/00582	L'ADN DES SAVEU	Buffet fête st Honoré 14.05.2023	02/05/2023	140
FONC 60628	2023/00583	IPC	Antimousse	03/05/2023	409,2
FONC 60628	2023/00584	CATRA	Joint pont arr pr Piaggio FH 990 SV	03/05/2023	31,87
FONC 60628	2023/00585	FUCHS H	Huile pr tronconneuse, vis lame pr Iseki, harnais pr débroussailleuse	03/05/2023	404,15
INV 2158	2023/00586	FUCHS H	Nettoyeur hte pression mobile K115 2 TST	03/05/2023	980
FONC 60628	2023/00587	SOPROLUX	Flexible pr autolaveuse SMS	03/05/2023	93,54
FONC 61558	2023/00588	SOPROLUX	Réparation autolaveuse écoles	03/05/2023	566,44
FONC 61521	2023/00589	ELAGAGE ET PAYS	Abattage arbres arrière rue Soleure	03/05/2023	5032,8
INV 21568	2023/00590	SECURITEX	Détecteur Altair 4XR	03/05/2023	1136,4
INV 21568	2023/00591	MAISON COLLINET	Vêtements pompiers	03/05/2023	2571,73
FONC 615221	2023/00592	ALSACE RENOV	Rempli vitrage suite sinistre - SMS	03/05/2023	438,34
FONC 60676	2023/00593	HISLER ALSACE	F.scolaires EPSirène	03/05/2023	30,62
FONC 60628	2023/00594	SOPARTEX	F4 débroussailleuse	03/05/2023	271,44
FONC 61551	2023/00595	ERREL	Réfection assise de sièrc - Master EH 897 FG	03/05/2023	205,86
INV 2158	2023/00596	NUNNINGER	Débroussailleuse Stihl FS 411C	03/05/2023	865,25
FONC 6234	2023/00597	PINOCCHIETTO	Repas avec sénateur	03/05/2023	116
FONC 6288	2023/00598	ATLANTIS	Abonnement visio-conférence ZOOM 21.04.2023 au 20.04.2024	04/05/2023	228
INV 23138	2023/00599	SCHOTT Peinture	Ex école maternelle centre - lot 13 Peinture intérieure - marché du 06.04.21 - avenant 1	04/05/2023	3097,58
INV 23138	2023/00600	SCHOTT Peinture	Ex école maternelle centre - lot 13 Peinture intérieure - marché du 06.04.2021 - avenant 1	04/05/2023	1416
INV 2312	2023/00601	FOUSSIER	Accessoires pr portail square Besenval	04/05/2023	156,55
INV 215731	2023/00602	CATRA	Caméra de recul pr camion porte outils	04/05/2023	335,99
FONC 61551	2023/00603	GARAGE MAURICE	Rempli pompe AD Blue sur Kangoo FH064KB	04/05/2023	490,34
FONC 615221+615228	2023/00604	DIO SECURITE	Rempli bouteilles des alarmes incendie des bâtiments	04/05/2023	1048,1
INV 2051	2023/00605	ATLANTIS	Renouvellement annuel office 365 - 2023	05/05/2023	2275,22
FONC 6281	2023/00606	ADAUHR	Cotisation 2023	09/05/2023	1100
INV 23131	2023/00607	BRICODÉPOT	Parquet pr appartement 2 rue du Château	09/05/2023	200,3
FONC 61521	2023/00608	ELAGAGE ET PAYS	Trvx d'élagage espace boisé communal - arrière rue Soleure	09/05/2023	1677,6
FONC 60628	2023/00609	FUCHS H	Marteaux, courroies, glissières pr broyeur Marchio	09/05/2023	1692,43
FONC 60638+60623	2023/00610	SUPER U BRUNSTA	Boissons pr réunions et produits de lavage pr lave vaisselle	10/05/2023	80
FONC 6182	2023/00611	LE MONITEUR	Abt "Le courrier des maires" 2023	10/05/2023	259
INV 2151	2023/00612	LIGNES ET	Pose enrobés av Altkirch	11/05/2023	363,88
INV 21351	2023/00613	SELOFLEX	Pose store vénitien pr EMCestors	11/05/2023	360
INV 2188	2023/00614	MDA	Four et table de cuisson vitro pr logt 2 rue du château	11/05/2023	549,98
FONC 60628	2023/00615	SANISITT-COMUTH	Fournitures pr fuite logt 2 rue du Château et robinet pr sanitaires ateliers	11/05/2023	101,46
FONC 60623	2023/00616	SUPER U BRUNSTA	Eau pr ateliers	11/05/2023	123,12
FONC 60628	2023/00617	AC EMERAUDE	Limiteur de pression pr désherbeuse Oliatec	11/05/2023	73,82
FONC 60628	2023/00618	AC NEGOCE	Pneu av d pr Partner FW 857 MF	11/05/2023	97,56
FONC 60628	2023/00619	GARAGE JENNY	Jante av d pr Partner FW 857 MF	11/05/2023	91,27
FONC 6184	2023/00620	WANTZ	Formation caces A	11/05/2023	1176
FONC 62323	2023/00621	DIMO	Stylos commune BD	11/05/2023	324
FONC 62323	2023/00622	DIMO	Stylos commune BD (pr mariage/baptême)	11/05/2023	332,4
FONC 6236	2023/00623	Imprimerie cent	Trvx d'impression BD Actu - 03.2023	12/05/2023	1104,5
FONC 6231	2023/00624	JDS	Insertion presse pr Street art	15/05/2023	834
FONC 6067	2023/00625	Créations HUFA	F.scolaires EPSirène	22/05/2023	464
FONC 60671	2023/00626	HISLER ALSACE	F.scolaires EPB	22/05/2023	188,16
FONC 6188	2023/00627	Imprimerie cent	Panneaux et affiches "Fête au village"	22/05/2023	307,2
FONC 62323	2023/00628	EBY R.F.E.	Arrangement avec ruban pr décès ancienne adjointe	22/05/2023	150
FONC 6231	2023/00629	EBY R.F.E.	Insertion annonce pr decès ancienne adjointe	22/05/2023	969,6
FONC 60623	2023/00630	L'ADN DES SAVEU	Mignardises pr réunion 22.05.2023	22/05/2023	55
FONC 60623	2023/00631	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 22.05.2023	22/05/2023	167
FONC 6227	2023/00632	ADVEN Avocats	Honoraires de consultation	22/05/2023	864
FONC 6227	2023/00633	ADVEN Avocats	Honoraires de consultation	22/05/2023	648
FONC 6247	2023/00634	Centre de Mouli	Transport des élèves EPB - centre de Moulin Mer vers gare Rennes suite grève	22/05/2023	1166,74
FONC 62323	2023/00635	Boulang SOLLE	Kougelopfs pr accueil chorale	22/05/2023	100
FONC 6218	2023/00636	QUIETUDE SECURI	Surveillance 2023	22/05/2023	10000
INV 2158	2023/00637	RETAPFUT	Citerne récupérateur d'eau	23/05/2023	372
FONC 60628	2023/00638	TPA	Balais essuie glace pr Kangoo FH064KB	23/05/2023	39,29
INV 2158	2023/00639	DIAMPRO	Aiguille vibrante avec chargeur	23/05/2023	747,83
INV 23132	2023/00640	COMPTOIR DE L'O	Matériel pr logt 2 rue du Château	23/05/2023	569,94
FONC 60628	2023/00641	FUCHS H	Carter de protection pr débroussailleuse Sarp	23/05/2023	99,74
INV 21351	2023/00642	PONTIGGIA	F. et pose prises d'escalade et sol souple EPB	23/05/2023	8094
INV 2188	2023/00643	HENRI JULIEN	Vaisselle pr foyer rest Tilleuls	23/05/2023	538,42
INV 21351	2023/00644	PEINTUREST	F. et pose faux plafond EMC	23/05/2023	5267,02
FONC 60628	2023/00645	SANISITT-COMUTH	Raccord pr pompe principale arrosage terrain honneur SMS	23/05/2023	30,54
INV 21351	2023/00646	PEINTUREST	F. et pose faux plafond EMCestors	23/05/2023	4620
FONC 615721	2023/00647	RPMV	Intervention sur chaudière SMS	23/05/2023	84
INV 23138	2023/00648	ALSACE RENOV	F.et pose porte d'entrée pédicolaire Brunstatt	23/05/2023	4483,25
FONC 615221	2023/00649	CLOG NUNINGER	Contrôle fluxomètres et relevés des mesures école Damberg	23/05/2023	468
INV 21351	2023/00650	Est Signalisati	F. et pose clotures EPB	23/05/2023	2592
INV 2312	2023/00651	Est Signalisati	F. et pose clotures aire de Jeux Vénus	23/05/2023	6050,4
FONC 61524	2023/00652	ONF VEGETIS	Marquage de sécurité aux abords de la RDBUs - rue 19e Dragons	23/05/2023	760
FONC 6188	2023/00653	Imprimerie cent	Panneaux et affiches pr Street art	23/05/2023	220,8
FONC 6188	2023/00654	Imprimerie cent	Flyers pr Street art	23/05/2023	219,6
FONC 62323	2023/00655	SUPER U BRUNSTA	Vin pr accueil chorale	23/05/2023	45,18
FONC 6358	2023/00656	SACEM	Droits d'auteur pr concert 'John and the stands' marché de Noel 2022 - 02.12.2022	24/05/2023	300
FONC 6188	2023/00657	Imprimerie cent	Banderole pr Street art	24/05/2023	186
FONC 6064	2023/00658	LAPOSTE PFINGUEU	F.feuillets de registre pr état civil	25/05/2023	67,93
FONC 6168	2023/00659	CIADE COURTAGE	Assurance individuelle accident (bénévoles) 2023 n°50650393	25/05/2023	985,15
FONC 6281	2023/00660	GIC DE L'ALTENB	Cotisation 2023	25/05/2023	199,15
INV 21838+23138	2023/00661	BATIFER	Serrures électriques + badges + encodeur et PC - pédicolaire Brunstatt	25/05/2023	10581,76
FONC 615228	2023/00662	SANI-CURAGE	Débouchage curage réseau d'assainissement CTM	25/05/2023	500
INV 21838	2023/00663	ATLANTIS	Poste informatique fixe (VF)	25/05/2023	1178,8

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT4-DE

Investissement fonctionnement	Numéro engagement	Tiers	Libellé	Date	Total
[illegible]	2023/00664	ATLANTIS	PC portable caserne pompiers + upgrade 2 postes	25/05/2023	1516,4
FONC 6064	2023/00665	IMPRIMERIE NATI	F.attestations d'accueil pr état civil	25/05/2023	74,4
FONC 60628	2023/00666	TPA	Pièces pr révision Kangoo FH054XB	25/05/2023	130,09
FONC 60628	2023/00667	FUCHS H	Pièces pr entretien matériel espaces verts	25/05/2023	278,92
FONC 60628	2023/00668	SANISETT-COMUTH	Robinet pr sanitaires église Ste odile Crypte	25/05/2023	79,21
FONC 6236	2023/00669	L'ADN DES SAVEU	Buffet pr rencontre Hand 30.05.2023	25/05/2023	150
FONC 6236	2023/00670	Imprimerie cent	Trvx d'impression BD Actu - 06.2023	30/05/2023	1080,4
FONC 6236	2023/00671	Imprimerie cent	Trvx d'impression BD mag - 06.2023	30/05/2023	6322,8
FONC 60628	2023/00672	TRENOIS DECAMPS	quincaillerie pr menuiserie	01/06/2023	383,78
FONC 60628	2023/00673	TPA	Pièces pr révision Jumper 91962568	01/06/2023	111,55
FONC 60628	2023/00674	TPA	Pièces pr révision Jumper 7719XJ68	01/06/2023	45,46
FONC 60628	2023/00675	CGED Distributi	Disjoncteur SMS	01/06/2023	72,36
FONC 60628	2023/00676	TPA	Graisse, ampoule, nettoyant haute pression	01/06/2023	196,32
FONC 60628	2023/00677	CYCLES GROSS	Courroies, jantes, chaînes tronçonneuse, joints	01/06/2023	302,64
FONC 60622	2023/00678	BOLLORE ENERGIE	F. GNR véhicules ateliers	01/06/2023	2600
FONC 60628	2023/00679	CGED Distributi	Mat pr remplct BAES (blocs de secours) SMS	01/06/2023	880,25
INV 23132	2023/00680	REGELMANN FROID	Mission complémentaire aménagt office 6 rue de France	01/06/2023	3500
INV 2315	2023/00681	KLEIBER SAS	Structure / support bancs place église ST Georges et mairie	01/06/2023	3612
FONC 615221	2023/00682	RPMV	Remplacement échangeur local bureau Didenheim	01/06/2023	207,6
INV 2315	2023/00683	EBY R.F.E.	Réal et pose assise banc place église ST Georges et mairie	01/06/2023	5910
INV 21351	2023/00684	HUSSOMINTERNATI	F&P but multisport basket école Prévert	01/06/2023	7336,8
FONC 615228	2023/00685	SC FOCUS	Nettoyage chêneau encastré église St Georges	02/06/2023	1626
INV 2151	2023/00686	AKTP	Pose macadam + allongt bâteau trottoir rue 19e Dragon - ER	02/06/2023	2654,4
FONC 6234	2023/00687	L'ADN DES SAVEU	Buffet pr vernissage STREET ART	02/06/2023	610
FONC 62321	2023/00688	GAMECA	F.compositions pr réception anniversaires séniors 15.06.2023	05/06/2023	230
FONC 60676	2023/00689	BISEY LIBRAIRIE	F. scolaires EPStrène	05/06/2023	636
FONC 60628	2023/00690	BIG MAT BRINGEL	F.matériels divers - 06.2023	05/06/2023	1500
FONC 60628	2023/00691	Béton de la Thu	F.béton pr trvx 06.2023	05/06/2023	1000
FONC 65561	2023/00692	SYND MIXTE ILL	Cotisation 2023	05/06/2023	16471
FONC 62323	2023/00693	TSE	Son et lumière pr concert 28.07.2023	05/06/2023	2400
FONC 62323	2023/00694	ANSTETT David	Régie son et lumière concert 23.06.2023	05/06/2023	3598,2
FONC 61558	2023/00695	PRESSING PIERRE	Lavage et repassage 11 nappes	05/06/2023	75
FONC 6188	2023/00696	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Renault Clio EH 762 RD - stationnement abusif rue de l'Ill	05/06/2023	185
FONC 6188	2023/00697	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Renault Laguna 2110 ZG 68 - stationnement abusif rue des Cigo	05/06/2023	185
FONC 6188	2023/00698	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule BMW 525D FK 245 CN - stationnement abusif rue des Frères lu	05/06/2023	185
FONC 6188	2023/00699	DEPANN'68	Mise en fourrière véhicule Alfam A54 EB 947 HQ - stationnement abusif av Altkirch	05/06/2023	185
FONC 611	2023/00700	SWISSPHONE	Abonnement au portail SOS - 2022+2023	05/06/2023	777,6
FONC 6182	2023/00701	LE MONITEUR	Abt "Le moniteur des travaux publics et du bâtiment"	05/06/2023	609
FONC 6358	2023/00702	SACEM	Droits d'auteur pr bal 'Fête au village' - 10.06.2023	05/06/2023	110,94
FONC 6358	2023/00703	CFC - Centre Fr	Contrat d'autorisation copies internes professionnelles d'oeuvres protégées 2023	06/06/2023	715
FONC 62323	2023/00704	SPORT CO & MARQ	Plaquettes gravées pr coupes	06/06/2023	48
FONC 6234	2023/00705	VIOLA Antoine	Repas avec maire de Mulhouse 28.05.2023 (Restaurant ASI'AN)	06/06/2023	312
FONC 6064	2023/00706	MANUPA IMPRIMER	Cartes de commerce	06/06/2023	91,2
FONC 62323	2023/00707	GAMECA	F.compositions pr mariages	06/06/2023	621,36
FONC 62323	2023/00708	AUBERGE CHEVAL	Boissons pr apéritif chorale 28.05.2023	06/06/2023	173,6
FONC 6064	2023/00709	SEDI IMPRIMERIE	Papier pr état civil	06/06/2023	42,6
FONC 60628	2023/00710	PTM SECURITE	Fixes logt cerfères - MAM - EM centre	08/06/2023	137,03
FONC 615221	2023/00711	SAINES EURO CLE	Nettoyage des vitres batiments communaux	08/06/2023	8772
FONC 6188	2023/00712	Imprimerie cent	Panneaux et affiches pr concert DZ du 23.06.2023	08/06/2023	184,8
FONC 6282	2023/00713	ONF	Frais de gardarie pr la Foret de Didenheim - 2022	09/06/2023	160,71
FONC 60628	2023/00714	XILIPAN	Flure contre-plaqué mur d'escalede EP Besenval	09/06/2023	506,14
FONC 60628	2023/00715	SMAF	Goulotte plateau de tonte tondeuse Kubota F3090	09/06/2023	207,94
FONC 61551	2023/00716	FUCHS H	Remplt volant moteur tracteur Massey Fergusson	09/06/2023	3500
FONC 60628	2023/00717	TPA	Pièces Jumper 7719XJ68	09/06/2023	427,8
FONC 60628	2023/00718	ALSACE BATTERIE	batterie tondeuse ISEKI	09/06/2023	86,93
FONC 60628	2023/00719	PTM SECURITE	Copie clés porte d'entrée 2 rue Château	09/06/2023	108
FONC 60628	2023/00720	PTM SECURITE	Serrure porte d'entrée EM Castors	09/06/2023	40,03
FONC 61521	2023/00721	EST ARRO	Contrat de maintenance pr arrosage automatique terrain de sport 2023	09/06/2023	416,35
FONC 60628	2023/00722	COMAFRANC	relais embrochable chaufferie ESG	09/06/2023	89,63
INV 23138	2023/00723	ALSACE RENOV	F&P 7 stores solaires Péri EM centre	09/06/2023	6696,9
FONC 615231	2023/00724	ELAGAGE ET PAYS	Tx de sécurisation / élagage rue Forêt / Lauenec BRUNSTATT	09/06/2023	1848
FONC 615228	2023/00725	RPMV	remplt vase expansion chauffage TCB	09/06/2023	192
FONC 61558	2023/00726	CERAM DECOR 25	Remplt résistance four COA	09/06/2023	898,8
INV 21351	2023/00727	PARQUET SERVICE	Réfection parquet grande salle SA	09/06/2023	3044
INV 21351	2023/00728	PARQUET SERVICE	Rénovation parquets 3 salles de classe EP Besenval	09/06/2023	7776
FONC 60623	2023/00729	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 12.06.2023	09/06/2023	132
FONC 60623	2023/00730	L'ADN DES SAVEU	Mignardises pr réunion 12.06.2023	09/06/2023	55
FONC 6182	2023/00731	EBRA médias Als	Abt revue de presse en ligne - 01.06.2023 au 31.05.2024	09/06/2023	1000,58

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT5-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 5 - Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2022 – 2026

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint JOUX

La prévention de la délinquance se situe au carrefour des politiques de sécurité, des compétences judiciaires, des politiques sociales, de la ville, du logement, du champ scolaire et de la protection des mineurs. C'est pourquoi le partenariat entre tous les acteurs locaux est essentiel à la mise en œuvre de ces politiques et il est inhérent à la réussite des réponses opérationnelles et des projets communs.

Aussi, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) permet de mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance, au service d'une efficacité renforcée. La connaissance du territoire par l'élaboration d'un diagnostic de sécurité contribue à identifier les problématiques puis à agir sur les facteurs de risque en mettant en œuvre des actions adéquates et concertées entre tous les acteurs du territoire.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Mulhouse Alsace Agglomération, conclue pour la période 2017 – 2020 est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. La mise à jour de la nouvelle stratégie a été réalisée fin 2022, consécutivement au recrutement d'une chargée de mission sécurité et prévention de la délinquance au sein de l'agglomération en septembre de la même année. C'est la raison pour laquelle le bilan de la délinquance et des actions de la précédente stratégie a finalement été prorogé jusqu'en 2021.

Les actions prioritaires à mener dans cette nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance s'inscrivent dans la continuité de la précédente. Aussi, elles s'articulent autour des quatre axes définis par la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) adoptée pour la période 2020 - 2024 :

- la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention,

- aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT5-DE

- une implication plus forte de la population et de la société civile dans la production de tranquillité publique : la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance,

- une gouvernance rénovée et efficace par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

La déclinaison de ces quatre axes en plan d'action et mesures doit s'adapter aux caractéristiques et problématiques du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (première partie de la nouvelle stratégie) préalablement repérées dans le diagnostic de sécurité issu de l'analyse des phénomènes de délinquance émergents (seconde partie) et des bilans et états des lieux des actions développées sur le territoire sur la période 2017 – 2021 (troisième partie).

L'élaboration du plan d'action (quatrième partie) a également tenu compte des propositions émises et des problématiques soulignées par l'ensemble des élus, des partenaires institutionnels et des acteurs associatifs à l'occasion des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) restreints et pléniers qui ont eu lieu précédemment.

Enfin, le nouveau plan d'action, prend aussi en compte les nouveaux défis qui accompagnent l'évolution de la société et la modification des phénomènes de délinquance (tels que les crises politiques aux frontières, le développement des problèmes de santé mentale, le développement et l'essor des réseaux sociaux) pour tenter d'enrayer les troubles à l'ordre public, les incivilités et les phénomènes de sécurité sur notre territoire.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le plan d'action de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022 – 2026 de Mulhouse Alsace Agglomération est décliné en 4 axes stratégiques, conformes aux préconisations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) et qui tiennent compte des particularités locales :

Axe 1 : Protéger les jeunes et prévenir la délinquance ;
Axe 2 : Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et aller vers les publics vulnérables ;

Axe 3 : Veiller à la sécurité et à la tranquillité publique par un partenariat fort et en associant la population ;
Axe 4 : Renforcer la sécurité routière sur le territoire.

Ce plan d'action est évolutif et de nouvelles actions pourront s'y greffer selon les nécessités du terrain et/ou les initiatives de chacun. Conçu comme une boîte à outil que chaque commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération pourra s'approprier, il vise à partager les bonnes pratiques.

Les membres du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance s'engagent à contribuer au développement de ces axes en fonction de leurs champs de compétence respectifs et dans le cadre d'actions coordonnées.

Si le temps imparti pour la rédaction du document n'a pas permis de rencontrer l'intégralité des acteurs de la future stratégie (40 interlocuteurs relevant de 15 communes ou services ont néanmoins été vus), la méthodologie de validation se veut collaborative et co-constructive. Ainsi, la lecture du document de travail a été proposée à l'ensemble des partenaires institutionnels signataires (sous-préfecture, procureures de la République, directeur départemental de la police nationale, commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Mulhouse) et à l'ensemble des maires des communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

Une présentation synthétique du plan de la stratégie et particulièrement du plan d'action a été faite à l'ensemble des acteurs réunis à l'occasion des trois conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance restreints qui se sont tenus entre le 1er février et le 2 mars 2023. Tous les acteurs ont ainsi été invités à formuler leurs observations et à amender le document.

Validée par le Conseil d'Agglomération en date du 27 mars 2023, la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sera signée à l'occasion du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance plénier qui se tiendra le 30 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT5-DE

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022 à 2026,

- de charger le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment de signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT5-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT6-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 6 - Demande de retrait de deux communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Collège de Brunstatt

Rapporteur : Madame BEHA, Maire déléguée de Didenheim

Les clés de répartition établies lors de la création du SIVU ne sont plus opérantes suite d'une part à la révision de la sectorisation et d'autre part aux dernières modifications de carte scolaire réalisées par la CeA.

Deux communes membres sont particulièrement impactées suite à ces modifications, les élèves de ces communes ne relevant plus du Collège de Brunstatt- Didenheim, et ont en conséquence émis le souhait de se retirer du Syndicat.

La procédure de retrait de droit commun d'une commune d'un syndicat intercommunal est organisée par l'article L. 5211-19 du CGCT.

Le retrait requiert l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi que celui des membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, c'est-à-dire, par renvoi à l'article L. 5211-5 du CGCT, 50 % des membres représentant deux tiers de la population, ou deux tiers des membres représentant 50 % de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre l'accord des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale. La décision de retrait est prise par le Préfet.

Il est précisé que le Comité d'Administration du SIVU du Collège de Brunstatt, dans sa séance du 11 avril 2023, a donné son accord au retrait des communes de Flaxlanden et Zillisheim.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner son accord au retrait des communes Flaxlanden et Zillisheim,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT6-DE

- de charger Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT7-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 7 - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques – transfert de compétence au profit de Mulhouse Alsace Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mulhouse Alsace Agglomération est engagé dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le cadre de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté le 12 décembre 2022. Ce document porte les objectifs du territoire en matière de réduction des gaz à effet de serre, mais aussi de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable sur le territoire, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques. Dans le domaine de la mobilité, ces objectifs se déclinent par une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux.

Ces ambitions climat et mobilité, priorités de m2A pour la transition écologique et climatique, sont également inscrites dans le Projet de territoire adopté par le conseil d'agglomération le 22 novembre 2021.

Dans ce cadre, et en étroite concertation avec l'ensemble des communes membres, m2A a souhaité mettre en place un réseau de bornes de recharge électrique sur l'espace public de l'ensemble de son territoire pour accompagner le développement de l'usage de véhicules électriques, contribuer à l'objectif national d'un réseau de sept millions de points de charges d'ici 2030, et préparer l'instauration d'une Zone à Faible Emission – Mobilité (ZFE-m) d'ici fin 2024.

Ce projet s'inspire de l'étude menée par l'AFUT Sud-Alsace (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace, ex AURM, Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne) « La voiture électrique et ses bornes de recharge (janvier 2021) » et s'inscrit en complémentarité avec les bornes existantes et les projets de nos partenaires.

Ce projet contribuera également au développement du Compte-Mobilité, service innovant proposé par m2A et ses partenaires, qui permet d'accéder via une seule application à tous les services de mobilité du territoire (bus, trams, vélos en libre-service et à la location, voitures en libre-service, stationnement...).

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT7-DE

Par délibération du Bureau du 7 novembre 2022, m2A a [illegible] groupement d'entreprises IZIVIA/Crédit Mutuel une convention cadre d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de l'Agglomération.

La même délibération avait autorisé le groupement à conclure des conventions d'occupation du domaine public avec les communes de l'Agglomération volontaires, sachant que les communes disposent de la compétence pour l'installation des bornes et la gestion de la voirie communale. Dans ce cadre, un appel à initiatives privées avait été lancé sur le fondement de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques permettant l'occupation du domaine public par un partenaire privé.

C'est au terme de cette procédure que l'offre du groupement IZIVIA/Crédit Mutuel d'entreprises avait été retenue.

La formule juridique choisie a fait l'objet d'échanges avec la préfecture du Haut-Rhin, qui a souhaité introduire un déféré préfectoral.

Afin de sécuriser la procédure et d'éviter une remise en cause du déploiement des bornes, il est proposé de transférer à Mulhouse Alsace Agglomération la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) conformément à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures ou points de ravitaillement. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (...). »

Conformément aux dispositions des articles L.5211-17 et L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétence doit être décidé par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux.

Cet accord nécessite une majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population d'une part ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée d'autre part.

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil d'Agglomération de m2A a approuvé ce transfert de compétence.

Chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision est réputée favorable. Sous réserve que les conditions précitées soient réunies, un arrêté préfectoral prononcera le transfert de la compétence.

Conformément aux engagements pris par m2A lors du lancement de la procédure initiale, un nouvel appel à initiatives privées sera lancé pour l'implantation des bornes de recharge électriques.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT7-DE

Au terme de cette procédure, l'échange entre les communes et l'opérateur se fera comme initialement prévu, les communes restent maîtresses de l'ensemble des dispositions des bornes sur leur territoire au titre de la gestion de la voirie communale et les maires restent compétents pour signer, avec l'opérateur retenu, l'autorisation d'occupation du domaine public pour le déploiement des bornes sur leur ban communal.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts (CGI), la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) remettra dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de la compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport sera destiné à être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue par l'article L5211-5 II alinéa 1 du CGCT prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission dudit rapport.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le transfert volontaire de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à Mulhouse Alsace Agglomération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de m2A et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 Juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT7-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT8-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux

Absente excusée et non représentée : Madame JUST

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 8 - Fixation du taux moyen horaire des travaux en régie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux en régie ou production immobilisée sont, des travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériels, fournitures et outillages acquis ou loués par elle. Les travaux réalisés par le personnel technique viennent accroitre le patrimoine d'une collectivité.

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune de Brunstatt-Didenheim.

A chaque exercice budgétaire, il convient de chiffrer les chantiers menés par le personnel technique afin de transférer le coût des travaux, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ». Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé.

Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un barème horaire selon les catégories de personnel concernées. La référence est la moyenne des salaires et charges par grade.

En effet, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable de la comptabilité publique rappellent que « l'intégration des travaux faits en régie aux comptes 21 et 23 par écriture d'ordre budgétaire doit être justifiée par un état signé de l'ordonnateur, développant le montant des dépenses.

Pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant les tarifs horaires retenus selon la catégorie de personnel (le calcul réalisé pour déterminer te taux horaire è appliquer est basé sur le salaire brut de l'agent et les charges patronales divisés par les heures travaillées sur un mois).

Il est proposé de retenir ce barème horaire pour la valorisation des heures des agents communaux dans le cadre des travaux réalisés en régie :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT8-DE

Grade	Coût horaire moyen ch
Ingénieur	33,00€
Coût moyen horaire catégorie A	**33,00 €**

Grade	Coût horaire moyen chargé
Technicien principal	27.75 €
Technicien	27.18 €
Coût moyen horaire catégorie B	**27.45 €**

Grade	Coot horaire moyen chargé
Agent de maitrise	24.18 €
Adjoint technique principal 1" classe	21.23 €
Adjoint technique principal 2ᵉ classe	20.72 €
Adjoint technique	18.09 €
Coût moyen horaire catégorie C	**21.06 €**

Il est précisé que cette pratique permettra à la commune de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA (hors frais de personnel et hors frais d'entretien et de réparations).

Les crédits nécessaires seront prévus sur la base des interventions prévisionnelles dans le budget primitif.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'appliquer les tarifs horaires suivants pour valoriser les heures de travail du personnel communautaire dans le cadre des travaux en régie à partir du 1er juillet 2023

Grade	Coût horaire moyen chargé
Coût moyen horaire catégorie A	33,00 €
Coût moyen horaire catégorie B	27.45 €
Coût moyen horaire catégorie C	21.06 €

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT9-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux

Absente excusée et non représentée : Madame JUST

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 9 - Compte épargne-temps : convention financière avec Mulhouse Alsace Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Valentin ROSSIGNOL, a été recruté le 02 janvier 2023. Cet agent dispose dans sa collectivité d'origine Mulhouse Alsace Agglomération, d'un solde de 11 jours sur son compte épargne-temps. En vertu de la réglementation applicable en la matière, l'agent conserve de droit les jours ainsi épargnés.

Dans ce cadre, l'article 11 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale stipule que « *les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement* ».

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention ci-joint,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT9-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT9-DE

BRUNSTATT DIDENHEIM

CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU CET DE MONSIEUR VALENTIN ROSSIGNOL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

Vu la délibération de la commune de Brunstatt-Didenheim en date du 30 juin 2016 fixant les modalités du compte épargne-temps,

Contexte et Objet de la présente convention :

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de Monsieur Valentin ROSSIGNOL dans le cadre de sa mutation de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (m2A) vers la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

ENTRE m2A représentée par son Président d'une part

ET La commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM représentée par son Maire habilité à cette fin par délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2019 , d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Solde et droits d'utilisation du CET dans la collectivité d'origine

Au 2 janvier 2023, jour effectif de la mutation de Monsieur Valentin ROSSSIGNOL, Attaché territorial, la situation de son CET dans sa collectivité d'origine est la suivante :

- Solde du CET : 11 jours.
- Date d'ouverture du droit à utilisation : 01/06/23

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT9-DE

Article 2 : Transfert du CET

À compter de la date effective de la mutation de Monsieur Valentin ROSSIGNOL, la gestion du CET incombe à la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d'accueil, sans que l'agent puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies par m2A.

Article 3 : Compensation financière

Compte tenu que 11 jours acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM, il est convenu que m2A verse une compensation financière s'élevant à 1457,34€ à la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Pour le calcul, les données suivantes sont utilisées : coût d'une journée de travail x nombre de jours épargnés, soit :

132,48€ brut (coût d'une journée de travail) x 11 jours = 1457,34€

Un titre de recette sera adressé par la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM à l'intention de Mulhouse Alsace Agglomération

Article 4 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif.

Fait à ..... ,

Le ..... ,

Pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Fait à Brunstatt-Didenheim

Le .....

Pour la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT10-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 10 - Transfert de la compétence Eau — transfert de la quote-part de résultat 2022 du budget Eau de la ville de Mulhouse relative à Brunstatt-Didenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du transfert de la compétence eau, la commune de Mulhouse a souhaité adhérer à la régie eau de m2A à compter du 1er janvier 2023. Ce transfert a entraîné la dissolution du budget annexe M49 existant au 31 décembre 2022 par délibération en date du 14 décembre 2022.

Le budget annexe de la Ville de Mulhouse assurait la distribution de son eau potable dans 13 communes : Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zimmersheim.

Conformément à la charte de gouvernance pour le transfert de la compétence eau, le résultat de la Ville de Mulhouse est transféré selon les modalités suivantes :

- 50% du résultat de clôture cumulé sont reversés au budget annexe eau communautaire ;
- 50% du résultat de clôture cumulé sont répartis entre les 13 communes desservies par le Service Eau de la Ville de Mulhouse en fonction d'une clé de répartition composée du nombre de m3 distribués dans chaque commune en 2022, et calculée de la manière suivante : (Nombre de m3 distribués par commune / nombre de m3 distribués au total) / 2.

En cas de déficit, le résultat de clôture cumulés est intégralement transféré à m2A.
Les résultats de l'exécution 2022 du budget eau potable de la Ville de Mulhouse par le Comptable Public font apparaître un résultat de clôture cumulé 2022 excédentaire de 6 099 906,76 € :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT10-DE

	Résultats 2022		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2022
RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE LA MULHOUSE Résultat d'investissement déficitaire et Résultat de fonctionnement excédentaire	**7 535 087,35 €**	**-1 435 180,59 €**	**6 099 906,76 €**

Pour permettre à m2A de disposer des ressources nécessaires à l'exercice de la compétence eau et pour restituer aux communes desservies par la Ville de Mulhouse la part d'excédent relative à leur territoire, Il est proposé de répartir le résultat de la manière suivante :

- 3 049 953,38 € sont transférés à m2A soit 50% de l'excédent ;

- 1 243 160,99 € sont transférés aux 12 communes desservies par la Ville de Mulhouse en fonction des m³ distribués sur leur territoire respectif en 2022, soit environ 20% de l'excédent ;

-

- 1 806 792,39 € sont conservés par la Ville de Mulhouse au titre des m3 distribués sur son territoire en 2022, soit environ 30% de l'excédent ;

Le détail de la répartition figure dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT10-DE

Communes	Année 2022 m3	quote-part (m3 distribués / 2)	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture 2022
Quote-part conservée par Mulhouse	5 795 869	29,62%	2 231 892,87 €	-425 100,48 €	1 806 792,39 €
Quote-part transférée à Brunstatt-Didenheim	380 464	1,94%	146 180,69 €	-27 842,50 €	118 338,19 €
Quote-part transférée à Illzach	735 866	3,76%	283 319,28 €	-53 962,79 €	229 356,49 €
Quote-part transférée à Lutterbach	319 704	1,63%	122 821,92 €	-23 393,44 €	99 428,48 €
Quote-part transférée à Morschwiller	182 456	0,93%	70 076,31 €	-13 347,18 €	56 729,13 €
Quote-part transférée à Pfastatt	451 414	2,31%	174 060,52 €	-33 152,67 €	140 907,85 €
Quote-part transférée à Reiningue	71 259	0,37%	27 879,82 €	-5 310,17 €	22 569,66 €
Quote-part transférée à Riedisheim	571 883	2,93%	220 778,06 €	-42 050,79 €	178 727,27 €
Quote-part transférée à Sausheim	301 205	1,54%	116 040,35 €	-22 101,78 €	93 938,56 €
Quote-part transférée à Eschentzwiller	65 408	0,33%	24 865,79 €	-4 736,10 €	20 129,69 €
Quote-part transférée à Habsheim	216 131	1,10%	82 885,96 €	-15 786,99 €	67 098,97€
Quote-part transférée à Rixheim	639 687	3,27%	246 397,36 €	-46 930,41 €	199 466,95 €
Quote-part transférée à Zimmersheim	52 104	0,27%	20 344,74 €	-3 874,99 €	16 469,75 €
sous-total communes		50,00%	3 767 543,67 €	-717 590,29 €	3 049 953,39 €
Quote-part transférée à m2A		50,00%	3 767 543,68 €	-717 590,30 €	3 049 953,38 €
TOTAL GENERAL	9 783 450	100,00%	7 535 087,35 €	-1 435 180,59 €	6 099 906,76 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le transfert à Brunstatt-Didenheim de 118 338,19 € du résultat de clôture cumulé constaté au 31/12/2022 au budget eau potable de Mulhouse correspondant à la quote-part de m3 distribués en 2022 sur son territoire,
- de décider que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue par l'émission d'un titre imputé au compte 75888 pour un montant de 146 180,69 €,
- de décider que le transfert du déficit de la section d'investissement s'effectue par l'émission d'un mandat imputé au compte 1068 pour un montant de 27 842,50 €,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats sont inscrits en décision budgétaire 2023 de la commune de Brunstatt-Didenheim,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT10-DE

- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 11 - Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Haut-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Bas-Rhin (67) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires, personnalités impartiales, indépendantes et qualifiées dans le domaine de la déontologie, ainsi que par une juriste assistant le collège.

Ces magistrats sont, respectivement :

- Madame la Présidente de chambre en retraite à la Cour d'appel de Douai ;
- Madame la Présidente en retraite du Tribunal administratif de Strasbourg ;
- Monsieur Président du Tribunal administratif de Strasbourg.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Ce collège référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 21 mars 2023 :

Coût / jour	800 €
Coût / 1 demi-journée	400 €
Coût horaire	125 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement,

- d'approuver les tarifs de saisine du référent déontologue des élus,

- d'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme,
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion du Haut-Rhin dans le cadre du référent déontologue des élus

Entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, ci-après dénommé
« Centre de gestion », représenté par son Président, Monsieur Lucien MULLER d'une part,
et .....
ci-après dénommé « Collectivité », représenté par
..... Maire/Président(e)
agissant en cette qualité conformément à la délibération en date du.....d'autre part.

VU
- le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40,
- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1 D,
- l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- la délibération du Centre de gestion du Haut-Rhin du 25 septembre 2017 portant création du référent déontologue
- la délibération du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 21 mars 2023 portant sur la mise en place du déontologue des élus

Article 1 : Missions du référent déontologue

Tout élu local de la collectivité peut consulter le référent déontologue du Centre de gestion qui est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 069-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les motifs de saisine sont circonscrits à la charte de l'élu local régie par l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et devront se situer dans ce champ au risque d'être frappés d'irrecevabilité.

Les motifs et principes déontologiques de saisine du référent déontologue du Centre de gestion figurent dans la charte de l'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la délibération d'adhésion et de la présente convention.

Les conseils rendus par le référent déontologue ne font pas grief et ne sont pas susceptibles de recours, ils n'ont pas de caractère obligatoire pour leurs destinataires et en sens inverse ne leur confèrent aucun droit.
Le référent déontologue peut rédiger des guides, chartes ou recommandations permettant d'informer les élus locaux sur les principes déontologiques qui s'appliquent dans le cadre de leurs fonctions.

Le référent déontologue rédige un rapport annuel d'activités, assorti de propositions et de préconisations.

Article 2 : Modalités de fonctionnement du référent déontologue

Les missions de référent déontologue sont exercées par une ou plusieurs personnes désignée(s) par le président du centre de gestion en raison de son/leur expérience et de ses/leurs compétences.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Ces référents statuent :

- soit en référent unique ;
- soit lorsque les saisines le requièrent, en formation collégiale réunissant plusieurs référents déontologues dont l'organisation et le fonctionnement sont précisés par un règlement intérieur qu'ils adoptent.

Le référent déontologue est assisté d'un juriste des référents déontologues qui reçoit les saisines et délivre les avis en liaison avec le référent déontologue ou avec la collégialité des référents déontologues.

Le référent déontologue est soumis à l'obligation de secret professionnel et fait preuve de discrétion et assure de manière indépendante et impartiale le traitement des saisines. Toutes les questions et réponses apportées, ainsi que les différents échanges avec l'élus, sont confidentiels.

Article 3 : Saisine du référent déontologue

L'élu de la collectivité pourra saisir le référent déontologue par le biais d'un formulaire mis à sa disposition, dans la stricte limite des principes intégrés dans la charte de l'élu local.

Le référent déontologue, ou le personnel qui l'assiste, doit accuser réception de cette demande dans un délai maximum de deux semaines.

Article 4 : Conditions financières

La collectivité s'engage à verser au centre de gestion une contribution déterminée sur la base d'un tarif par saisine les montants suivants :

- Coût / jour 800 euros
- Coût / 1 demi-journée 400 euros
- Coût horaire 125 euros

Lorsque la saisine est jugée non recevable, aucune facturation n'est appliquée.

Ces contributions font l'objet de titres de recettes établis par le Centre de gestion accompagnés d'un état détaillant le nombre de saisines traitées par le Centre de gestion et facturées à la collectivité, établissant le service fait au vu des saisines effectuées par les élus de la collectivité.
Ces conditions financières sont susceptibles d'être actualisées annuellement par le conseil d'administration du Centre de gestion, pour application à partir du 1er janvier de l'exercice suivant.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Cette actualisation fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les saisines des élus et leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le dispositif est mis en œuvre pour répondre aux exigences du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D
Le traitement est confidentiel, à destination du collège de référents déontologue et de son assistant juriste.
Les données transmises sont strictement proportionnées à la poursuite des finalités de la saisine.
Elles ne sont pas conservées au-delà d'une période de 12 mois à compter de la date de réponse apportée. Au terme de ce délai, les éléments tant en termes de questionnement que de réponse après anonymisation pourront être utilisés à des fins statistiques sans qu'il soit possible d'en identifier la personne à l'origine.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, à l'attention du délégué à la protection des données, 1475 Bd Sébastien Brant, Parc d'innovation, CS 40066 – 67402 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX

Si l'élu estime, après avoir contacté le Centre de gestion, que ses droits concernant ses données personnelles ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) :

- Sur le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/plaintes
- Par voie postale : CNIL- 3 Place de Fontenoy -TSA 80715 -75334 PARIS CEDEX 07

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 01/06/2023 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Article 7 : Condition de résiliation de la convention

7.1 Par le Centre de gestion

La présente convention peut être résiliée de droit par le Centre de gestion dans les situations suivantes :

1. Inexécution par la collectivité de ses obligations prévues, notamment par le non-paiement des contributions dues au centre de gestion,

2. Suppression de la mission couverte par la présente convention par le conseil d'administration du centre de gestion.

Dans ces situations, le Centre de gestion devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, aviser la collectivité de l'usage de cette clause.

Dans les cas visés au 1º, la résiliation ne sera effective qu'après mise en demeure restée sans effet pendant un mois.
Dans les cas visés au 2º, le Centre de gestion s'engage à aviser la collectivité par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date d'échéance de la convention. La résiliation sera effective après ladite échéance.

Dans l'hypothèse d'une suppression d'une ou plusieurs missions découlant d'une modification législative et réglementaire, la résiliation sera effective à la date d'application des nouvelles dispositions et dès réception de la lettre recommandée du centre de gestion informant la collectivité de cette modification.
Les résiliations ne donneront lieu à aucune indemnisation du Centre de gestion au profit de la collectivité.

7.2. Par la collectivité

L'adhésion ne peut être résiliée par la collectivité qu'après respect d'un préavis de six mois avant la date de son échéance.
La collectivité devra avertir le Centre de gestion de son intention de mettre en œuvre cette clause par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les missions ne peuvent être interrompues par la collectivité en cours de réalisation et feront l'objet des contributions prévues initialement en application de l'article 4 de la présente convention.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent mutuellement à se rencontrer dans le cadre d'une procédure de conciliation préalable en cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en 2 exemplaires originaux

Fait À COLMAR, le 3 mai 2023

Pour le CDG 68,
Le Président,
Lucien MULLER

Fait à.....,

le.....

Collectivité :.....
.....
.....

Qualité/Prénom/NOM
.....
.....

Cachet et signature

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Annexe à la délibération et à la convention d'adhésion à la mission relative au déontologue des élus proposée par le Centre de gestion du Haut-Rhin

Charte de l'élu local

(engagement déontologique et éthique des élus)

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par le présent engagement déontologique et éthique, ainsi que conformément aux principes définis à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.
Soucieux de l'intérêt général, et porteur des valeurs de la démocratie, les élus de la collectivité entendent s'engager sur les valeurs afin de venir parfaire et compléter le corpus de texte déontologiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.
L'esprit du présent texte est d'une part, d'assumer pleinement les responsabilités qui découlent d'un mandat électif, et d'assurer un engagement plein et entier au service de l'intérêt général et du citoyen, dans le strict respect de la loi. D'autre part, de retrouver la confiance des citoyens en faisant évoluer les pratiques politiques vers un profond sens éthique ainsi qu'une intégrité irréprochable.

I. Des principes déontologiques applicables par les élus locaux

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

1.1 Impartialité

L'impartialité de l'élu local implique nécessairement pour lui de ne pas se servir de sa position pour avantager ou léser indûment, ni un individu ni une quelconque catégorie de personnes physiques ou morales.
Le respect de ce principe implique, en outre, d'observer scrupuleusement l'obligation de déport présente à l'article L2131-11 CGCT, en ce qui concerne ses intérêts propres, ou des intérêts familiaux ou professionnels liés à une quelconque affaire.
L'élu local exerce son mandat en l'absence de tout préjugé. Il veille à éviter toute situation de dépendance à l'égard de personnes physiques ou morales, qui aurait pour conséquences de le soumettre à des contraintes autres que celle de la loi et des règlements.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

1.2 Diligence

La diligence, s'entend, pour l'élu local dont la collectivité adhère au présent engagement, comme une obligation morale, quelles que soient ses fonctions, de participer aux réunions et aux travaux des organes dont il fait partie, ainsi que d'une obligation de célérité dans les tâches qui lui sont confiées.
Les élus de la majorité s'engagent à respecter la part des travaux et participations des élus de l'opposition, et ce dans un impératif de bon fonctionnement démocratique.

1.3 Dignité

Les élus locaux sont tenus d'avoir une attitude qui évite de porter le discrédit sur les institutions démocratiques et l'administration et qui ne compromette pas sa réputation, ni ne porte atteinte à son image ou à l'honneur de la fonction élective.
Plus largement, les relations qu'ils entretiennent avec les citoyens, les autres élus, les agents de leurs administrations ainsi que les différents partenaires des institutions doivent être courtoises, modérées, et rester dignes en tout temps. Les élus se doivent également d'être à l'écoute de leurs interlocuteurs.

1.4 Probité et Intégrité

L'élu local fait preuve d'une honnêteté scrupuleuse dans l'exercice de son mandat électoral. Il l'exerce donc de manière désintéressée, et n'utilise pas les moyens de l'administration à des fins détournées et personnelles. Les moyens en personnel et en matériel, le cas échéant, mis à leur disposition, sont exclusivement réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice de leurs fonctions électives.
Il en va ainsi pour les moyens matériels, tels que les outils informatiques et de communication, les fournitures administratives, l'affranchissement, la reprographie, de même que pour les moyens plus spécifiques tels que les bureaux ou les véhicules.
Ils veillent, en outre, à faire une utilisation loyale et raisonnée des deniers publics.

II. De la prévention des conflits d'intérêts.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

2.1 Conflit d'Intérêts

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
Dans l'exercice de leurs mandats, les élus doivent cesser, ou faire cesser, et faire en sorte de prévenir, les situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver ou se trouvent déjà.

2.2 Déport

Le déport est l'action de se désister d'un dossier susceptible d'entrainer un conflit d'intérêt réel ou supposé.
Les situations suivantes constituent un intérêt impliquant le déport de l'élu concernant un

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

dossier qu'il est supposé traiter directement, ou indirectement ou sur lequel il est supposé avoir un pouvoir de décision, seul ou en assemblée :

- Lien de parenté, directe ou indirecte,
- Relation professionnelle directe, hiérarchique ou non,
- L'appartenance à un même organisme, public ou privé, qu'un tiers en cause,
- L'appartenance ancienne, réelle ou supposée, à un organisme en cause,

Cette liste n'est pas limitative et chaque élu prend en compte, pour évaluer si la situation nécessite ou non un déport, l'intensité de l'intérêt, sa nature, ses effets au regard du dossier, de la mission, et des valeurs de l'institution à laquelle il appartient.
En cas de déport, l'élu doit s'abstenir de traiter ou d'influencer le traitement d'affaires pour lesquelles il pense se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

2.3 Prévention

Il est, en outre, possible pour l'élu de s'inspirer de la liste des mesures prévues à l'article L122-1 du code général de la fonction publique, lorsqu'il estime se trouver dans les situations sus évoquées.
De même, l'élu reconnait avoir pris connaissance de l'article 432-12 du Code pénal, qui précise notamment que « Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction ».

III. Obligation de transparence et devoir de responsabilité de l'élu

3.1 Transparence

L'élu s'engage à remplir, conformément à la loi sur la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013, une déclaration d'intérêt renseignant :

- Ses activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses activités de consultant, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations financières dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination,
- Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin,
- Ses fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts,
- Ses fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

De même, dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

3.2 Responsabilité

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

IV. Du référent déontologue

4.1. Il est procédé à la nomination d'un ou plusieurs référents déontologues qui ont pour mission de veiller au respect des présents engagements, et d'examiner les conflits d'intérêts.

Le référent déontologue est une personnalité qualifiée siégeant dans le collège des référents déontologues désigné par arrêté par le Président du Centre de gestion du Haut-Rhin. Il est compétent pour répondre aux saisines des élus des collectivités ayant adopté par délibération les présents engagements, sur toute question relative à l'application des principes déontologiques et éthiques qui y sont contenus, sur la question des conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa mission, le référent déontologue du Centre de gestion est assisté par un agent qualifié du Centre de gestion, qualifié d'assistant déontologue. Il transmet sans délai toutes saisines au référent déontologue, et instruit les dossiers.

4.2. De la saisine du référent déontologue

Le référent déontologue du Centre de gestion du Haut-Rhin peut être saisi par tout élu d'une collectivité ayant choisi d'adhérer par délibération, au présent dispositif.

La saisine se fait via le formulaire de saisine sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin (www.deontologue-alsace-belfort.fr).

Le référent déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence, sinon il renvoie ladite demande à l'administration, pour un traitement par le service compétent.

Il peut être saisi par tout élu qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans les présents engagements. Les saisines sont, en tout état de cause, confidentielles et ne peuvent être rendues publiques que par l'élu concerné.

Lorsqu'il constate un manquement aux principes ici énoncés, le référent en informe l'auteur de la saisine, et lui fait part de toutes préconisations nécessaires pour se conformer à ses devoirs.

En cas de fait pénal, le référent déontologue est contraint d'informer le Procureur de la République.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Annexe à la délibération et à la convention d'adhésion à la mission relative au déontologue des élus proposée par le Centre de gestion du Haut-Rhin

Charte de l'élu local

(engagement déontologique et éthique des élus)

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par le présent engagement déontologique et éthique, ainsi que conformément aux principes définis à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.
Soucieux de l'intérêt général, et porteur des valeurs de la démocratie, les élus de la collectivité entendent s'engager sur les valeurs afin de venir parfaire et compléter le corpus de texte déontologiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.
L'esprit du présent texte est d'une part, d'assumer pleinement les responsabilités qui découlent d'un mandat électif, et d'assurer un engagement plein et entier au service de l'intérêt général et du citoyen, dans le strict respect de la loi. D'autre part, de retrouver la confiance des citoyens en faisant évoluer les pratiques politiques vers un profond sens éthique ainsi qu'une intégrité irréprochable.

I. Des principes déontologiques applicables par les élus locaux

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

1.1 Impartialité

L'impartialité de l'élu local implique nécessairement pour lui de ne pas se servir de sa position pour avantager ou léser indûment, ni un individu ni une quelconque catégorie de personnes physiques ou morales.
Le respect de ce principe implique, en outre, d'observer scrupuleusement l'obligation de déport présente à l'article L2131-11 CGCT, en ce qui concerne ses intérêts propres, ou des intérêts familiaux ou professionnels liés à une quelconque affaire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

L'élu local exerce son mandat en l'absence de tout préjugé. Il veille à éviter toute situation de dépendance à l'égard de personnes physiques ou morales, qui aurait pour conséquences de le soumettre à des contraintes autres que celle de la loi et des règlements.

1.2 Diligence

La diligence, s'entend, pour l'élu local dont la collectivité adhère au présent engagement, comme une obligation morale, quelles que soient ses fonctions, de participer aux réunions et aux travaux des organes dont il fait partie, ainsi que d'une obligation de célérité dans les tâches qui lui sont confiées.
Les élus de la majorité s'engagent à respecter la part des travaux et participations des élus de l'opposition, et ce dans un impératif de bon fonctionnement démocratique.

1.3 Dignité

Les élus locaux sont tenus d'avoir une attitude qui évite de porter le discrédit sur les institutions démocratiques et l'administration et qui ne compromette pas sa réputation, ni ne porte atteinte à son image ou à l'honneur de la fonction élective.
Plus largement, les relations qu'ils entretiennent avec les citoyens, les autres élus, les agents de leurs administrations ainsi que les différents partenaires des institutions doivent être courtoises, modérées, et rester dignes en tout temps. Les élus se doivent également d'être à l'écoute de leurs interlocuteurs.

1.4 Probité et Intégrité

L'élu local fait preuve d'une honnêteté scrupuleuse dans l'exercice de son mandat électoral. Il l'exerce donc de manière désintéressée, et n'utilise pas les moyens de l'administration à des fins détournées et personnelles. Les moyens en personnel et en matériel, le cas échéant, mis à leur disposition, sont exclusivement réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice de leurs fonctions électives.
Il en va ainsi pour les moyens matériels, tels que les outils informatiques et de communication, les fournitures administratives, l'affranchissement, la reprographie, de même que pour les moyens plus spécifiques tels que les bureaux ou les véhicules.
Ils veillent, en outre, à faire une utilisation loyale et raisonnée des deniers publics.

II. De la prévention des conflits d'intérêts.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

2.1 Conflit d'intérêts

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
Dans l'exercice de leurs mandats, les élus doivent cesser, ou faire cesser, et faire en sorte de prévenir, les situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver ou se trouvent déjà.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

2.2 Déport

Le déport est l'action de se désister d'un dossier susceptible d'entrainer un conflit d'intérêt réel ou supposé.
Les situations suivantes constituent un intérêt impliquant le déport de l'élu concernant un dossier qu'il est supposé traiter directement, ou indirectement ou sur lequel il est supposé avoir un pouvoir de décision, seul ou en assemblée :

- Lien de parenté, directe ou indirecte,
- Relation professionnelle directe, hiérarchique ou non,
- L'appartenance à un même organisme, public ou privé, qu'un tiers en cause,
- L'appartenance ancienne, réelle ou supposée, à un organisme en cause,

Cette liste n'est pas limitative et chaque élu prend en compte, pour évaluer si la situation nécessite ou non un déport, l'intensité de l'intérêt, sa nature, ses effets au regard du dossier, de la mission, et des valeurs de l'institution à laquelle il appartient.
En cas de déport, l'élu doit s'abstenir de traiter ou d'influencer le traitement d'affaires pour lesquelles il pense se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

2.3 Prévention

Il est, en outre, possible pour l'élu de s'inspirer de la liste des mesures prévues à l'article L122-1 du code général de la fonction publique, lorsqu'il estime se trouver dans les situations sus évoquées.
De même, l'élu reconnait avoir pris connaissance de l'article 432-12 du Code pénal, qui précise notamment que « Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction ».

III. Obligation de transparence et devoir de responsabilité de l'élu

3.1 Transparence

L'élu s'engage à remplir, conformément à la loi sur la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013, une déclaration d'intérêt renseignant :

- Ses activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses activités de consultant, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations financières dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination,
- Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin,
- Ses fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT11-DE

- Ses fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination.

De même, dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

3.2 Responsabilité

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

IV. Du référent déontologue

4.1. Il est procédé à la nomination d'un ou plusieurs référents déontologues qui ont pour mission de veiller au respect des présents engagements, et d'examiner les conflits d'intérêts.
Le référent déontologue est une personnalité qualifiée siégeant dans le collège des référents déontologues désigné par arrêté par le Président du Centre de gestion du Bas-Rhin. Il est compétent pour répondre aux saisines des élus des collectivités ayant adopté par délibération les présents engagements, sur toute question relative à l'application des principes déontologiques et éthiques qui y sont contenus, sur la question des conflits d'intérêts.
Dans le cadre de sa mission, le référent déontologue du Centre de gestion est assisté par un agent qualifié du Centre de gestion, qualifié d'assistant déontologue. Il transmet sans délai toutes saisines au référent déontologue, et instruit les dossiers.

4.2. De la saisine du référent déontologue

Le référent déontologue du Centre de gestion du Bas-Rhin peut être saisi par tout élu d'une collectivité ayant choisi d'adhérer par délibération, au présent dispositif.
La saisine se fait via le formulaire de saisine sur le site du Centre de gestion du Bas-Rhin (www.deontologue-alsace-belfort.fr).
Le référent déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence, sinon il renvoie ladite demande à l'administration, pour un traitement par le service compétent.
Il peut être saisi par tout élu qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans les présents engagements. Les saisines sont, en tout état de cause, confidentielles et ne peuvent être rendues publiques que par l'élu concerné.
Lorsqu'il constate un manquement aux principes ici énoncés, le référent en informe l'auteur de la saisine, et lui fait part de toutes préconisations nécessaires pour se conformer à ses devoirs.
En cas de fait pénal, le référent déontologue est contraint d'informer le Procureur de la République.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT12-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 12 - Projet Friche SCHLIENGER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cette friche de 1,43 hectares est la seule disponible sur le ban communal.

La situation de la commune en périphérie de la ville centre occasionne à la fois une densité générale de construction sur le ban particulièrement forte et une pression foncière considérable.

Cette friche constitue donc une opportunité que la collectivité se doit de saisir avec l'appui des aides actuelles proposées par l'Etat et la Région.

Le projet de construction envisagé pour l'occupation de la friche Schlienger se compose de bâtiments relevant des domaines scolaire, sportif et culturel.

Ce projet global découle à la fois du constat que la salle municipale des sports sise rue du Bitz à Brunstatt ne répond plus aux exigences du décret tertiaire, ni aux besoins des associations sportives de la commune, et au constat que les salles à vocation culturelle manquent cruellement sur notre territoire.

Par ailleurs, les associations sportives propriétaires de leurs locaux ne sont plus en mesure de les mettre aux normes obligatoires. Enfin, le développement rapide de la population communale permet d'anticiper de nouveaux besoins en matière de salles de classe.

Le projet comprend l'acquisition de la friche à l'automne 2023, ainsi que les études à partir de cette même date pour un dépôt des permis de démolir et permis de construire fin 2023. Les travaux de construction seront réalisés dans la foulée.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220523PT12-DE

Plan de financement en € HT

Total des dépenses sur l'opération globale : 11 350 000 €
Total des recettes sur l'opération globale : 9 080 000 €

1 140 000 € seront demandés à la Région- dossier à constituer et à déposer
7 940 000 € demandés à l'Etat dans le cadre du fonds vert "recyclage foncier"
2 270 000 € à charge de la commune

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le projet dans le cadre de la demande de subvention à l'Etat (Fond Vert) et à la Région Grand Est,

- d'effectuer une décision modificative n° 01/2023 suivante afin d'acquisition du terrain en 2023,

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
LC 2111 - terrains nus	+ 1 200 000 €
RECETTES	
LC 1641 Emprunts en euros	+ 1 200 000 €

- de charger le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT13-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 13 - Projet Passerelle de Didenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

La délibération du 28 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal a validé la création selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, l'opération sous le n° AP1 « Passerelle de Didenheim », d'un montant de 620 000 € sur deux ans.

Les objectifs du projet au niveau de la rue de Brunstatt (sur le ban communal de Didenheim) en face de la déchèterie sont

- La continuité des pistes cyclables existantes. En effet, les parties urbanisées de Brunstatt et de Didenheim sont géographiquement séparées par l'Ill, sa coulée verte et le canal du Rhône au Rhin ainsi que la voie ferrée. La commune affiche la volonté d'améliorer la perméabilité transversale du réseau cyclable entre Brunstatt et Didenheim.

- La mise en sécurité des usagers sur le mode doux et les interconnections des pistes cyclables :
Parc des Collines – bassin d'emplois
Vers Morschwiller – bassin d'emplois et zones commerciales
Vers la zone universitaire de l'Illberg

Le projet est estimé à 485 000 € HT soit 582 000 € TTC.

Un dossier de candidature auprès de l'Etat a été déposé afin de bénéficier un financement

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le projet et de conventionner avec l'Etat,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT13-DE

- de solliciter également la Région Grand Est et la CeA et la m2A,

- de charger le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057905-20230622-DCM220623PT14-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 14 - Projet Pump Track

Rapporteur : Monsieur le Maire

Avec le déploiement des pistes cyclables sur le territoire, la pratique cyclable doit être plus incitative et dès le plus jeune âge.

Cet équipement répond à cette attente et sa situation géographique entre Brunstatt et Didenheim et à quelques mètres de la piste cyclable Euro Vélo 6 d'autres équipements sportifs et du collège s'inscrit dans la sensibilité au sport et aux mobilités douces.

Cette infrastructure sera ouverte à tous et permettra de développer l'offre de pratique sportive dans une dimension de loisir en proximité des équipements existants et aura pour objectif d'encourager l'initiation et l'utilisation du vélo.

Les études sont programmées en octobre 2023.

Le coût de l'équipement sportif est estimé à 352 000 € HT/ 422 500€ TTC.

Un dossier de candidature de la commune de Brunstatt–Didenheim a été déposé afin de bénéficier un financement à hauteur de 50% auprès de la Région Grand Est.

Outre une demande de soutien pour l'équipement Pump Track en lui-même, une demande auprès de la Région sera également sollicitée pour les aménagements de plein -air et d'accès (voie verte et lieux de convivialité).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le projet et de conventionner avec la Région Grand Est,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT14-DE

- de charger le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT15-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 15 - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint LACKER

Les projets susmentionnés ainsi que le programme de voirie 2023/2025 sont des investissements sur plusieurs années, il est donc proposé de créer une AP/CP pour chaque projet.

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité. Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'Instruction codificatrice M57,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT15-DE

- d'ouvrir pour 2023 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2023AP3	Friche SCHLIENGER	**13 620 000 €**	1 200 000 €	6 210 000 €	6 210 000 €
2023AP4	PROGRAMME VOIRIE	**5 130 000 €**	330 000 €	2 700 000 €	2 100 000 €
2023AP5	PUMP TRACK	**430 000 €**	120 000 €	310 000€	/

- de réaliser l'opération relative de la friche Schlienger, sur une durée de trois ans, à partir de 2023, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP en créant sous n°2023AP3, d'un montant de 13 620 000 €,

- de réaliser le programme relatif aux travaux de voirie, sur une durée de trois ans, à partir de 2023, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP en créant sous n° 2023AP4, d'un montant de 5 130 000 € permettant ainsi de lancer un appel d'offre pour sélectionner une maitrise d'œuvre. La mission de maîtrise d'œuvre a pour objectif de permettre aux élus d'approuver et de valider les meilleures solutions techniques et en termes d'investissements,

- de réaliser l'opération relative à la réalisation d'un Pump Track, sur une durée de deux ans, à partir de 2023, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP en créant sous n° 2023AP5, d'un montant de 430 000 €,

- d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le maire ou son représentant à demander les subventions auprès des différents co-financeurs potentiels.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT16-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux

Absente excusée et non représentée : Madame JUST

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Marylne MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 16 - Décision modificative 02/2023

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint LACKER

Afin de permettre le versement d'une subvention d'équipement à des associations, un transfert de crédits est nécessaire.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la décision modificative n° 02/2023 suivante :

N° compte	Intitulé du compte	DM1	Pour mémoire B.P. 2023	Total
20422	Subvention aux personnes de droit privé- Bâtiments et installations	+ 17 500,00	30 000,00	47 500, 00
2312	Agencements et aménagements de terrains	-17 500,00	100 000,00	82 500,00
	TOTAL	**0,00**	**130 000,00**	**130 000,00**

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT17-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 17 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1er juillet 2023 pour application au 1er janvier 2024.

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs actuellement pratiqués sur notre Commune sont les suivants : 15,64 €/m2 pour les surfaces inférieures à 50 m2 et 31,30 €/m2 pour les surfaces supérieures à 50 m2.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 6% pour 2022 (source INSEE).

En conséquence, les tarifs de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT évolueront en 2024 de 6 %.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT17-DE

- d'appliquer au 1er janvier 2024 selon l'article L 2333-9 du CGCT, applicables aux communes de moins de 50 000 habitants et appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants, les tarifs suivants : 16,57 €/m2 pour les surfaces inférieures à 50 m2 et 33,17 €/m2 pour les surfaces supérieures à 50 m2.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT18-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 18 - Dispositif de récupérateurs d'eaux pluviales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'associer la population dans une démarche de préservation de l'eau, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 juin 2021, a validé la mise en place d'un dispositif financier visant à soutenir l'installation d'un système de récupération des eaux pluviales.

La subvention, réservée aux particuliers résidant à Brunstatt-Didenheim, s'élèverait à 50 % du coût TTC de l'équipement (récupérateur d'eau et accessoires éventuels tels que robinet, socle, kit de raccordement), plafonnée à 50 euros et versée une seule fois par foyer.

Cette subvention sera accordée aux 100 premières personnes de la commune qui demanderont à bénéficier de cette subvention.

A ce jour, 25 personnes ont bénéficié de cette participation communale.

Les dossiers de demande des habitant seront à déposer à l'accueil de la Mairie avec l'ensemble des justificatifs suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une facture originale d'achat mentionnant le nom du magasin, son adresse, la date de paiement, le nom de l'acheteur, le descriptif du matériel, un RIB et une demande écrite.

La subvention serait versée sur le compte du demandeur après accord du Conseil Municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité
(hors la présence de Messieurs JAMMES et RABIEGA)

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT18-DE

- de verser au demandeur dont le dossier complet a été déposé en Mairie, la subvention suivante :

- d'un montant de 50,00 € à Monsieur et Madame Lionel et Stéphanie WURMLINGER
- d'un montant de 50,00 € à Monsieur Rodolphe BILDTEIN et Madame Charlotte HAEGEL
- d'un montant de 49,50 € à Monsieur Pierre JAMMES
- d'un montant de 50,00 € à Monsieur Bernard GLANTZ
- d'un montant de 50,00 € à Madame Edith TOETSCH
- d'un montant de 50,00 € à Monsieur Bernard RABIEGA
- d'un montant de 50,00 € à Monsieur Anthony JOLLEY
- d'un montant de 50,00 € à Monsieur Daniel RABIEGA
- d'un montant de 43,90 € à Madame Marjorie STUDER

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT19-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 19 - Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer au fur et à mesure du dépôt de ces demandes, après analyse du dossier et justificatifs apportées par les structures.

Il est donc proposé de verser les subventions suivantes selon tableau joint

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les subventions mentionnées aux organismes selon le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT19-DE

SUBVENTIONS 2023 (LC 65748)

Attribution selon les demandes des associations après passage au Conseil Municipal	Versements 2023
Mercredi des Neiges	1 200,00 €
SAME (Syndicat Apiculteurs Mulhouse & Environ)	4 000,00 €
Gym Distribution **Juillet à Décembre**	500,00 €
Collège Pierre Pflimlin	500,00 €
La Petite Echarde	3 500,00 €
AMICPOL68	200,00 €
AFAPEI	100,00 €
TOTAL	**10 000,00 €**

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT D
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT20-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 20 - Versement d'une subvention d'équipement

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Société de Gymnastique de Didenheim dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique de son bâtiment dont le montant s'élève à 73 586 €. Une demande pour un même montant a été accordée à la fois par m2A et la CeA.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,
(hors la présence de Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim)

- de verser une subvention d'équipement de 17 500 € à la Société de Gymnastique de Didenheim dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique,

- de charger Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 05 OCT. 2023
ID : 068-200057909-20231004-DCM220623PT21A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 21 - Mise en place d'une convention avec m2A pour la prise en charge à 50 % des abonnements SOLEA des habitants de moins de 18 ans de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le but de favoriser le transport des jeunes et promouvoir l'accès aux transports en commun, il est proposé que la commune de Brunstatt-Didenheim prenne en charge 50 % du coût de l'abonnement annuel « moins de 26 ans » pour les jeunes de Brunstatt-Didenheim jusqu'à leur 18ème année pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Afin de faciliter les démarches des familles, il est proposé que Soléa, exploitant du service public de transport urbain de Mulhouse Alsace Agglomération, puisse commercialiser auprès des jeunes de Brunstatt-Didenheim jusqu'à leur 18ème année l'abonnement de type « moins de 26 ans », ou équivalent, au prix correspondant au reste à la charge des familles, soit 50% du prix de l'abonnement annuel en 2023.

La commune de Brunstatt-Didenheim prendra en charge la part restante du prix des abonnements distribués et remboursera le solde directement à m2A.

L'abonnement à prix réduit est réservé aux jeunes de Brunstatt-Didenheim remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Être né après le 1er janvier N-18
- Avoir Brunstatt-Didenheim pour commune principale de résidence et Brunstatt-Didenheim comme résidence fiscale de la famille.

Ce dernier point est vérifié à partir d'une copie du livret de famille et d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'un des deux parents, permettant de justifier la résidence fiscale de la famille.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 05 OCT. 2023
ID : 068-200057909-20231004-DCM220623PT21A-DE

À noter, que la souscription de l'abonnement est possible jusqu'au 15 octobre pour un abonnement débutant en septembre ou octobre de l'année en cours. Ils ne peuvent pas être souscrits au-delà du 15 octobre pour l'année scolaire en cours.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,
moins deux abstentions (Madame Sandrine BENOIST et Monsieur Emmanuel BENOIST)

- de valider cette proposition de prise en charge à hauteur de 50% par la commune de Brunstatt-Didenheim de l'abonnement annuel Solea des moins de 18 ans,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière avec Mulhouse Alsace Agglomération dont le projet est joint en annexe,

- de diffuser l'information auprès des habitants sur tous les supports de communication à disposition,

- de supprimer le dispositif antérieur de prise en charge à 100 % à destination des jeunes scolarisés au Collège de Brunstatt à l'issue de l'année scolaire 2023-2024.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 4 octobre 2023

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT22-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Procurations :	4

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 22 - Sortie d'inventaire d'un véhicule

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les biens du domaine public ou affecté à l'usage d'un service public sont inaliénables et imprescriptibles conformément à l'article L.1311- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aussi toute cession d'un bien doit être précédée d'un déclassement du domaine public et il revient au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune conformément à l'article L.2241-1 du même code.

Conformément à l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, les différents modes de sortie d'immobilisations sont : les cessions, les dotations ou apports en nature, les sinistres ou les mises en réformes d'immobilisation.

Quelque soit le mode de sortie, celle-ci est toujours enregistré en comptabilité pour la valeur nette comptable de ce bien. Cette dernière est égale à la valeur historique soit du prix d'acquisition ou de production augmenté des adjonctions et déductions faite des amortissements éventuellement constatés.

Dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et état de l'actif.

Pour ce faire, le maire informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et mandats lorsque l'opération est budgétaire ;
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires que sont les opérations d'apport et de mise à la réforme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT22-DE

La présente délibération a pour objet d'autoriser la sortie d'un véhicule désignés ci-après, devenue hors d'usage ou bien, dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de service public et qui est destiné à la vente :

DESIGNATION	QUANTITES	CARACTERISTIQUES	TARIFS
VEHICULE BENNE	1	Véhicule de marque Mercedes de type benne	5000,00 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la sortie comptable d'inventaire du véhicule qui n'est plus affecté à l'exercice d'une mission de service public.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT23-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	5

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Philip LACKER, Adjoint au Maire, à Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

Monsieur l'Adjoint LACKER quitte la séance.

POINT 23 - Régularisation d'une parcelle Avenue d'Altkirch

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet immobilier rue de l'Eglise, le Groupe BARTHOLDI - 4 Allée de la Robertsau à Strasbourg propriétaire de la parcelle cadastrée section 1 n°447/135 a constaté que 22 m² de sa propriété est occupée par le trottoir.

Le trottoir étant considéré comme une dépendance de la voirie routière rattaché au domaine public routier conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du code de la voirie routière, celui-ci prend les qualités d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité conformément à l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

D'un commun accord il a été convenu de régulariser cette situation à l'euro symbolique. L'aménageur dans le cadre du PC devra tenir compte de l'implantation du feu de signalisation et de prendre à sa charge son déplacement en fonction des aménagements.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 1 n°447/135 d'une surface de 22 m² au prix de 1 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT23-DE

- de veiller à la prise en compte par le Groupe BARTHOLDI du feu de signalisation et de procéder à son déplacement le cas échéant.

- d'incorporer la parcelle cadastrée section 1 n° 447/135 au domaine public routier de la commune,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT24-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	5

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Philip LACKER, Adjoint au Maire, à Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 24 - Vente de parcelles communales et d'un chemin rural Rue de l'Eglise et Avenue d'Altkirch à Brunstatt

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un projet immobilier, la commune de Brunstatt-Didenheim cède les parcelles cadastrés section n°1 parcelles n°386-439-440 et 445 situé respectivement au 321 avenue d'Altkirch 16 A rue de l'Eglise et rue de l'Eglise.

Pour rappel, la parcelle n°445 est un chemin rural qui a fait l'objet d'une procédure de désaffection suivi d'une enquête publique, qui a fait l'objet d'un avis favorable, conformément aux articles R.141-4 à 141-9 du code de la voirie routière. Le chemin peut donc être cédé selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes cession d'immeuble ou de droit réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles.

L'ensemble du prix de cession des 4 parcelles a été convenu avec le Groupe Bartholdi et à la vue des avis de la direction Immobilière de l'Etat en date du 11 avril 2023 et du 11 mai 2023 pour un montant de 195 000 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'acter la vente des 3 parcelles cadastrées section 1 n°439 de 1,52 ares, n°440 de 0,92 ares et n°386 de 2,85 ares ainsi que du chemin rural cadastré section 1 n°445 de 0,69 ares au prix de 195 000 €,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT24-DE

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte de vente, à la condition que le futur projet soit validé avec la commune, que le permis soit accordé et qu'il soit purgé du droit des tiers.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT25-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	5

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Philip LACKER, Adjoint au Maire, à Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 25 - Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine privé de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Brunstatt-Didenheim est sollicitée par Monsieur DURMAZ, bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme au sis 7 rue de la 1ère Armée à Didenheim, pour une occupation temporaire du domaine privée de la Commune. Les parcelles concernées par cette demande sont les parcelles 689-690-691-692-693-694-696-697 section 07017. Cadastralement ces parcelles sont occupées pour une partie au terme d'une convention par Monsieur Bourdon, propriétaire au sis 12 rue de Brunstatt, Brunstatt-Didenheim.

Ainsi, Monsieur DURMAZ, s'engage au terme d'une convention, qui sera signée ultérieurement à cette délibération, à entretenir ces parcelles en « bon père de famille » à n'y procéder aucun travaux ou excavation en raison de la servitude d'utilité publique (conduite d'eau) qui passe sous les parcelles 693 et 694.

Conformément à l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui disposent que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles applicables.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder à Monsieur DURMAZ, une occupation temporaire et partielle des parcelles n°689-690-691-692-693-694-696-697 section 07017 à Didenheim,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT25-DE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation.

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT25-DE

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Entre les soussignés :

La commune de Brunstatt-Didenheim, représentée par son maire, Antoine VIOLA, dûment élu par la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 désignée ci-après par « La Commune »

D'une part,

Et :

Monsieur et Madame DURMAZ Murat, propriétaires des parcelles cadastrées section 07017 n°833 – 864 -866 - 868 7 rue de la 1ère Armée à Didenheim, Brunstatt-Didenheim, désignés ci-après « Consorts DURMAZ », ou « Occupant »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Conformément à l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui disposent que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles applicables. Les consorts DURMAZ sont propriétaires 7 rue de la 1ère Armée à Didenheim, Brunstatt-Didenheim. Il est tenu compte de plusieurs parcelles n°689-690-691-692-693-694-696-697 section 07017 non entretenues et inutilisées au bout de l'impasse de ce lotissement, les Rives de l'Ill. Ils sollicitent de la Commune de Brunstatt-Didenheim une occupation temporaire du domaine privé afin d'y entretenir le terrain. Nous conviendrons que cette occupation est partielle du fait de l'existence d'une clôture matérialisant une autre convention pour le reste de ces parcelles.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La commune donne l'autorisation aux consorts DURMAZ, d'occuper partiellement et temporairement des parcelles n°689-690-691-692-693-694-696-697 section 07017 situées rue de la 1ère Armée à Didenheim.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DE LA MISE A DISPOSITION

Les parcelles cadastrées section 07017 n°689-690-691-692-693-694-696-697, objet de la présente convention, sont situées sur la commune de Brunstatt-Didenheim et appartiennent à celle-ci conformément à un extrait cadastral. Pas d'accès carrossable. Ces parcelles sont connues de l'occupant.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie entre les parties pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention par elles et renouvelable par tacite reconduction pour la même période d'année en année jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties décident d'y mettre fin par lettre recommandé avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT25-DE

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5 : CHARGES ET CONDITIONS PARTICULIERES

CHARGES :

Les occupants sont tenus de respecter les lieux mis à disposition. Les règles de savoir-vivre en communauté et de civisme viennent à s'appliquer de plein droit.

CONDITIONS :

1- L'occupant à l'obligation de prendre les parcelles dans l'état où elles se trouvent à son origine.

2- L'occupant ne peut effectuer de modifications des parcelles que sous réserve de l'approbation préalable et écrite de la commune et sous le contrôle de celle-ci en cas d'accord. En outre, le coût des modifications sera supporté par l'occupant.

3- L'occupant fera son affaire personnelle en tant que locataire sans recours contre la commune, de tous les dégâts occasionnés à la parcelle occupée ainsi que les troubles de jouissance. La remise à son état d'origine est impérative.

4- La commune ne pourra, en aucun cas et à aucun titre, être tenu responsable des vols, actes délictueux ou criminels dont l'occupant pourrait être victime ni d'accident pouvant survenir sur les lieux occupés.

5- L'occupant devra faire son affaire personnelle d'assurer comme il le jugera convenable, la garde et la surveillance de matériaux éventuellement entreposés ou des constructions mobiles que l'occupant pourrait envisager d'aménager, sous réserve du 2- des présentes conditions. Il s'engage à souscrire une assurance multirisque et responsabilité garantissant sinistres de toutes natures pouvant survenir sur les lieux occupés ou être causés au tiers du fait de l'utilisation de ceux-ci.

6- L'occupant s'engagent à ne pas modifier la disposition des lieux, sans l'accord préalable de la commune, à maintenir la viabilité de la parcelle en cas de dégradation, à respecter toutes les mesures de sécurité vis-à-vis de la circulation.

7- L'occupant s'engage également à ne pas procéder à affouillement, exhaussement de terrain de quelques natures qu'il soit. Il est rappelé à l'occupant, l'existence d'une conduite d'eau sous les parcelles.

8- L'occupant ne peut se prévaloir d'aucun argument juridique et d'aucun titre de propriété des parcelles objet de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La commune se réserve le droit de modifier, après en avoir informé l'autre partie, les termes de la présente convention. Chaque modification fera l'objet d'un avenant à la convention.

Si un propriétaire riverain est intéressé au même titre que l'occupant de la mise à disposition, la commune se réserve le droit d'inclure à la présente le nouveau riverain. Information sera faite au signataire de la présente convention. Le nouvel occupant sera soumis dans les mêmes termes de la convention.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT25-DE

ARTICLE 7 : RESILIATION.

Le non-respect avéré et continu par l'une ou la totalité des termes de la présente convention entrainerait, après discussion et désaccord persistant avec la partie, la résiliation d'office de celle-ci.

La commune se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la mise à disposition si les termes de la présente convention ne seraient pas respectés.

La présente convention se résilie automatiquement pour les parties si l'une d'elle vient à céder la propriété dont elle est titulaire.

L'occupant ne peut se prévaloir d'aucun argument juridique tenant à la résiliation de la convention.

ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention, dont l'original détenu par la commune fait foi, entrera en vigueur dès sa signature.

ARTICLE 9 : LITIGE

En cas de litige survenant à l'occasion de la présente convention, en dehors des points cités à l'article 5, tant pour ce qui concerne son interprétation et son exécution, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif de Strasbourg, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête. La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, et notamment la réception de tous les actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile à :

COCONTRACTANTS :

La commune de Brunstatt-Didenheim

Mairie de Brunstatt-Didenheim

388 avenue d'Altkirch

68350 Brunstatt-Didenheim

Consorts DURMAZ

7 Rue de la 1ère Armée - Didenheim

68350 Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT25-DE

Fait en 2 exemplaires dont l'original reste à la Commune, le 06/06/2023,

Pour le Maire,

Antoine VIOLA

Pour les consorts DURMAZ,

Murat DURMAZ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT
MUNICIPA
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT26-DE

Séance du 22 juin 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	5

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mmes BEHA, Maire déléguée de Didenheim, GOLDSTEIN, MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, RABIEGA, Mme PUZZUOLI, M. FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes BENOIST, MEYER, M. CENCIG, Mmes LANDIÉ, LAVOUÉ, M. LATUNER, Mme BOLOGNESE, M. BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux
Absente excusée et non représentée : Madame JUST
Absent non excusé : /
Ont donné procuration : Monsieur Philip LACKER, Adjoint au Maire, à Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire à Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Monsieur René-Henri LAPRÉVOTE à Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, Madame Maryline MASSI à Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE

POINT 26 - Acquisition d'une parcelle au lieu-dit RIESSWINKEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Brunstatt-Didenheim est sollicitée par les consorts MICALLEF Guy Huguette pour la vente de leur terrain situé au lieu-dit RIESSWINKEL, cadastré section n°7 parcelle n°161 d'une contenance totale de 28 ares et 16 centiares.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute acquisition d'immeuble fait l'objet d'une décision motivée prise par l'organe délibérant de la commune.

L'ensemble du prix d'acquisition étant de 11 264 euros, l'acquisition n'est pas soumise à l'avis des domaines conformément à l'arrêté du 5 décembre 2016.

Les formalités administratives seront assurées par Maitre TRESCH, notaire, à la demande des consorts MICALLEF.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition de la parcelle n°161 section n° 7 d'une contenance de 28,16 ares au prix de 11 264 € ,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 068-200057909-20230622-DCM220623PT26-DE

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 04 JUIL. 2023

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM • HAUT-RHIN •

Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 29 juin 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim